

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

01 - Compte de gestion 2020

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires, les opérations de trésorerie, les investissements patrimoniaux et les valeurs d'exploitation, de l'ensemble des budgets de Vire Normandie

Il est visé par l'ordonnateur (Le Maire) qui certifie que les titres à recouvrer et les mandats sont conformes aux écritures du compte administratif.

BUDGET PRINCIPAL						
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Virement 1068	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 5 299 037,89 €		- 10 264 310,66 €	13 336 730,86 €	3 072 420,20 €	- 2 226 617,69 €
Fonctionnement	7 388 242,46 €	4 444 270,02 €	- 27 721 732,27	31 445 368,17 €	3 723 635,90 €	6 667 608,34 €
Total	2 089 204,57 €	4 444 270,02 €	- 37 986 042,93 €	44 782 099,03 €	6 796 056,10 €	4 440 990,65 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du **budget principal de Vire Normandie** :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 Mai 2021 à 20h30



Lotissement « Pont de la Londe » COULONCES					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 77 229,77 €	- 70 047,41 €	77 229,77 €	7 182,36 €	- 70 047,41 €
Fonctionnement	4 334,00 €	- 77 229,81 €	91 487,41 €	14 257,60 €	18 591,60 €
Total	- 72 895,77 €	- 147 277,22 €	168 717,18 €	21 439,96 €	- 51 455,81 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Lotissement Pont de la Londe » à COULONCES :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Lotissement "Les Ajoncs" MAISONCELLES LA JOURDAN					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	8 680,39 €	- €	19 154,56 €	19 154,56 €	27 834,95 €
Fonctionnement		- 21 512,28 €	32 348,06 €	10 835,78 €	10 835,78 €
Total	8 680,39 €	- 21 512,28 €	51 502,62 €	29 990,34 €	38 670,73 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « Lotissement Les Ajoncs » à MAISONCELLES LA JOURDAN :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

:

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

Lotissement « La mahère » SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 57 388,17 €			- €	- 57 388,17 €
Fonctionnement	- 1 679,77 €	- 0,23 €	1 679,77 €	1 679,54 €	- 0,23 €
Total	- 59 067,94 €	- 0,23 €	1 679,77 €	1 679,54 €	- 57 388,40 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement La Mahère** » à SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE – LA LANDE VAUMONT :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Lotissement « Les Bleuets » TRUTTEMER LE GRAND					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 70 997,27 €	- 15 052,18 €		- 15 052,18 €	- 86 049,45 €
Fonctionnement	111 520,03 €	- 2 154,46 €		- 2 154,46 €	109 365,57 €
Total	40 522,76 €	- 17 206,64 €		- 17 206,64 €	23 316,12 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement Les Bleuets** » à TRUTTEMER LE GRAND :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

Lotissement "Le Fay" VAUDRY					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement					
Fonctionnement	69 951,33 €	- 0,25 €	16 926,41 €	16 926,16 €	86 877,49 €
Total	69 951,33 €	- 0,25 €	16 926,41 €	16 926,16 €	86 877,49 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement Le Fay** » à VAUDRY :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Lotissement "La Mercerie" VIRE					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 111 060,38 €	- 121 066,84 €	111 060,38 €	- 10 006,46 €	- 121 066,84 €
Fonctionnement	16 371,23 €	- 126 935,92 €	131 392,30 €	4 456,38 €	20 827,61 €
Total	- 94 689,15 €	- 248 002,76 €	242 452,68 €	- 5 550,08 €	- 100 239,23 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « **Lotissement La Mercerie** » à VIRE :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

CINEMA					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	18 965,18 €	- 38 481,00 €	125 790,46 €	87 309,46 €	106 274,64 €
Fonctionnement		- 383 096,06 €	383 096,06 €	- €	- €
Total	18 965,18 €	- 421 577,06 €	508 886,52 €	87 309,46 €	106 274,64 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « CINEMA » à VIRE :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

VILLAGE EQUESTRE						
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Virement 1068	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 16 111,97 €		- 105 172,16 €	100 659,64 €	- 4 512,52 €	- 20 624,49 €
Fonctionnement	97 813,39 €	16 111,97 €	- 93 941,94 €	99 045,50 €	5 103,56 €	86 804,98 €
Total	81 701,42 €	16 111,97 €	- 199 114,10 €	199 705,14 €	591,04 €	66 180,49 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « VILLAGE EQUESTRE » à VIRE :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

GOLF						
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Virement 1068	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 43 960,67 €		- 38 065,94 €	37 040,89 €	- 1 025,05 €	- 44 985,72 €
Fonctionnement	10 784,89 €	10 784,89 €	- 268 421,68 €	305 898,09 €	37 476,41 €	37 476,41 €
Total	- 33 175,78 €	10 784,89 €	- 306 487,62 €	342 938,98 €	36 451,36 €	- 7 509,31 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « GOLF » à VIRE :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

LOCATIONS DE SALLES					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement					
Fonctionnement	5 215,41 €	- 77 143,85 €	71 928,44 €	- 5 215,41 €	- 0,00 €
Total	5 215,41 €	- 77 143,85 €	71 928,44 €	- 5 215,41 €	- 0,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LOCATIONS DES SALLES » :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

SPANC					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	1 719,57 €				1 719,57 €
Fonctionnement	40 971,57 €	- 21 999,03 €	15 640,00 €	- 6 359,03 €	34 612,54 €
Total	42 691,14 €	- 21 999,03 €	15 640,00 €	- 6 359,03 €	36 332,11 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « SPANC » :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

LA PAPILLONNIERE					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 1 041,70 €				- 1 041,70 €
Fonctionnement	0,15 €				0,15 €
Total	- 1 041,55 €				- 1 041,55 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LA PAPILLONNIERE » :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

LA PAPILLONNIERE II					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 1 213 979,68 €				- 1 213 979,68 €
Fonctionnement					
Total	- 1 213 979,68 €				- 1 213 979,68 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LA PAPILLONNIERE II » :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

LES NEUVILLIERES					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 223 468,82 €	- 214 420,82 €	223 468,82 €	9 048,00 €	- 214 420,82 €
Fonctionnement	- 5 276,88 €	- 223 468,82 €	223 468,82 €	- €	- 5 276,88 €
Total	- 228 745,70 €	- 437 889,64 €	446 937,64 €	9 048,00 €	- 219 697,70 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget « LES NEUVILLIERES » :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

LA DOUITEE					
	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	600 000,00 €				600 000,00 €
Fonctionnement	21,00 €				21,00 €
Total	600 021,00 €				600 021,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion du budget «LA DOUITEE » :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : AtteInt

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/01 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

02. Compte administratif 2020

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le vote du compte administratif doit être précédé du vote du compte de gestion.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, la présidence du conseil municipal est confiée à un président ad hoc désigné par le conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Gérard MARY, en qualité de Président.

Le maire a assisté à la discussion mais il se retire au moment du vote. Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/02 du 17 mai 2021 à 20h30



BUDGET PRINCIPAL

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement		10 264 310,66 €	13 336 730,86 €	3 072 420,20 €	
RAR		1 957 320,64 €	2 074 281,30 €	116 960,66 €	
	- 5 299 037,89 €	12 221 631,30 €	15 411 012,16 €	3 189 380,86 €	- 2 109 657,03 €
Fonctionnement	2 943 972,44 €	27 721 732,27 €	31 445 368,17 €	3 723 635,90 €	6 667 608,34 €
		39 943 363,57 €	46 856 380,33 €	6 913 016,76 €	4 557 951,31 €
TOTAL					

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du **budget principal** comme présenté ci-dessus.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	32	4
Vote Contre	8	1
Abstention	0	0

BUDGET LOTISSEMENT LE PONT DE LA LONDE à COULONCES

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	- 77 229,77 €	70 047,41 €	77 229,77 €	7 182,36 €	- 70 047,41 €
Fonctionnement	4 334,00 €	77 229,81 €	91 487,41 €	14 257,60 €	18 591,60 €
TOTAL	- 72 895,77 €	147 277,22 €	168 717,18 €	21 439,96 €	- 51 455,81 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **Lotissement le Pont de la Londe** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

BUDGET LOTISSEMENT LES AJONCS à MAISONCELLES LA JOURDAN

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	8 680,39 €		19 154,56 €	19 154,56 €	27 834,95 €
Fonctionnement		21 512,28 €	32 348,06 €	10 835,78 €	10 835,78 €
TOTAL	8 680,39 €	21 512,28 €	51 502,62 €	29 990,34 €	38 670,73 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **Lotissement les Ajoncs** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

BUDGET LOTISSEMENT LA MAHERE à SAINT-GERMAIN DE TALLEVENDE – LA LANDE VAUMONT

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	- 57 388,17 €				- 57 388,17 €
Fonctionnement	- 1 679,77 €	0,23 €	1 679,77 €	1 679,54 €	
TOTAL	- 59 067,94 €	0,23 €	1 679,77 €	1 679,54 €	- 57 388,17 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **Lotissement La Mahère** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

BUDGET LOTISSEMENT LES BLEUETS à TRUTTEMER LE GRAND

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	- 70 997,27 €	15 052,18 €		- 15 052,18 €	- 86 049,45 €
Fonctionnement	111 520,03 €	2 154,46 €		- 2 154,46 €	109 365,57 €
TOTAL	40 522,76 €	17 206,64 €	- €	- 17 206,64 €	23 316,12 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « Lotissement Les Bleuets » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

BUDGET LOTISSEMENT LE FAY à VAUDRY

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	69 951,33 €	0,25 €	16 926,41 €	16 926,16 €	86 877,49 €
TOTAL	69 951,33 €	0,25 €	16 926,41 €	16 926,16 €	86 877,49 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « Lotissement Le Fay » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

BUDGET LOTISSEMENT LA MERCERIE à VIRE

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	- 111 060,38 €	121 066,84 €	111 060,38 €	- 10 006,46 €	- 121 066,84 €
Fonctionnement	16 371,23 €	126 935,92 €	131 392,30 €	4 456,38 €	20 827,61 €
TOTAL	- 94 689,15 €	248 002,76 €	242 452,68 €	- 5 550,08 €	- 100 239,23 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **Lotissement La Mercerie** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

BUDGET CINEMA

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	18 965,18 €	- 38 481,00 €	125 790,46 €	87 309,46 €	106 274,64 €
Fonctionnement		- 383 096,06 €	383 096,06 €	- €	- €
Total	18 965,18 €	- 421 577,06 €	508 886,52 €	87 309,46 €	106 274,64 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **CINEMA** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

BUDGET VILLAGE EQUESTRE

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Virement 1068	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 16 111,97 €		- 105 172,16 €	100 659,64 €	- 4 512,52 €	- 20 624,49 €
Financement			- 35 296,00 €			
			- 140 468,16 €			- 55 920,49 €
Fonctionnement	97 813,39 €	16 111,97 €	- 93 941,94 €	99 045,50 €	5 103,56 €	86 804,98 €
Total	81 701,42 €	16 111,97 €	- 234 410,10 €	199 705,14 €	591,04 €	30 884,49 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **VILLAGE EQUESTRE** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

BUDGET GOLF

GOLF	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Virement 1068	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 43 960,67 €		- 38 065,94 €	37 040,89 €	- 1 025,05 €	- 44 985,72 €
Financement				33 175,78 €	33 175,78 €	
				70 216,67 €	32 150,73 €	- 11 809,94 €
Fonctionnement	10 784,89 €	10 784,89 €	- 268 421,68 €	305 898,09 €	37 476,41 €	37 476,41 €
Total	- 33 175,78 €	10 784,89 €	- 306 487,62 €	446 331,43 €	101 777,87 €	25 666,47 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **GOLF** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

BUDGET LOCATIONS DES SALLES

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Fonctionnement	5 215,41 €	77 143,85 €	71 928,44 €	- 5 215,41 €	0,00 €
TOTAL	5 215,41 €	77 143,85 €	71 928,44 €	- 5 215,41 €	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **Locations des salles** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

BUDGET SPANC

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	1 719,57 €	- €	- €	- €	1 719,57 €
Fonctionnement	40 971,57 €	21 999,03 €	15 640,00 €	- 6 359,03 €	34 612,54 €
TOTAL	42 691,14 €	21 999,03 €	15 640,00 €	- 6 359,03 €	36 332,11 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « **SPANC** » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

BUDGET LA PAPILLONNIERE

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	- 1 041,70 €				- 1 041,70 €
Fonctionnement	0,15 €				0,15 €
TOTAL	- 1 041,55 €				- 1 041,55 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « LA PAPILLONNIERE » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

BUDGET LA PAPILLONNIERE II – PIPA

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat global de clôture
Investissement	- 1 213 979,68 €				- 1 213 979,68 €
Fonctionnement					
Total	- 1 213 979,68 €				- 1 213 979,68 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « LA PAPILLONNIERE II – PIPA » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

BUDGET LES NEUVILLIERES

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	- 223 468,82 €	214 420,82 €	223 468,82 €	9 048,00 €	- 214 420,82 €
Fonctionnement	- 5 276,88 €	223 468,82 €	223 468,82 €	- €	- 5 276,88 €
TOTAL	- 228 745,70 €	437 889,64 €	446 937,64 €	9 048,00 €	- 219 697,70 €

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget « LES NEUVILLIERES » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

BUDGET LA DOUITEE

	Résultat clôture 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat Global 2020
Investissement	600 000,00 €				600 000,00 €
Fonctionnement	21,00 €				21,00 €
TOTAL	600 021,00 €				600 021,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget «LA DOUITEE » comme présenté ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **AtteInt**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/02 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commandes Publiques, Moyens

Thématique Finances

03. Affectation du résultat 2020

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020, il est demandé au conseil municipal de donner son accord sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2020.

- Budget Principal

Constatant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 6 667 608.34 €

décide d'affecter le résultat au budget principal de Vire Normandie comme suit :

- à la section d'investissement (compte 1068) 2 109 657.03 €

Et le solde disponible affecté comme suit :

- à l'excédent de fonctionnement 002 4 557 951.31 €

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/03 du 17 mai 2021 à 20h30



- Village Equestre

Constatant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 86 804.98 €

décide d'affecter le résultat au budget Village Equestre comme suit :

- à la section d'investissement (compte 1068) 55 920.49 €

Et le solde disponible affecté comme suit :

- à l'excédent de fonctionnement 002 30 884.49 €

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

- Golf

Constatant que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 37 476.41 €

Décide d'affecter le résultat au budget Golf comme suite :

- à la section d'investissement (compte 1068) 11 809.94 €

Et le solde disponible affecté comme suit :

- à l'excédent de fonctionnement 002 25 666.47 €

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces affectations.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/03 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/03 du 17 mai 2021 à 20h30

DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/03 du 17 mai 2021 à 20h30

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, MoyensThématique Finances**04. Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à une délibération du conseil municipal.

Ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions pour 2020 avec les dates de délibérations correspondantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/04 du 17 mai 2021 à 20h30



SESSIONS 2020

ACQUISITIONS 2020						
Vendeur	Description du bien			Motivation	Valeur de cession	
	réf. cadastrale	nature	surface		avis des domaines	Prix
		portion de terrain + portion de garage à démolir	62m²		pas d'estimation pour acquisition de moins de 18000 €	
	AL 38, 39, 40			travaux d'élargissement voirie		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/04 du 17 mai 2021 à 20h30

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2020.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/04 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/04 du 17 mai 2021 à 20h30

DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/04 du 17 mai 2021 à 20h30

LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/04 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

05. Admissions en non valeur

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La trésorerie de Vire Normandie a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il correspond à des titres de recettes des exercices 2015 à 2020 pour un montant de 2 745.20 € concernant des professionnels pour le motif de « clôture pour insuffisance d'actif », ainsi que des titres concernant des particuliers, il s'agit de recettes qui n'ont pas été recouvrées malgré les procédures employées.

Une première liste concerne l'admission en non valeur des titres de recettes pour un montant de 1 688.91 €, poursuites sans effet, procès-verbal carence.

Année 2015	275.01 €
Année 2016	194.30 €
Année 2017	143.00 €
Année 2018	226.00 €
Année 2019	850.60 €
Total	1 688.91 €

L'admission en non valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant. Cette dépense fera l'objet d'un mandatement à l'article 6541 – Créances admises en non valeur.

Les crédits nécessaires ont été ouverts lors du vote du budget primitif 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/05 du 17 mai 2021 à 20h30



Une deuxième liste concerne les créances éteintes pour un montant de 1 056.29 €, pour le budget principal, pour clôture insuffisance actif sur redressement judiciaire, surendettement et décision d'effacement de dette.

Année 2015	183..60 €
Année 2017	81.20 €
Année 2018	37.28 €
Année 2019	268.76
Année 2020	485.45 €
Total	1056.29 €

Il n'y a plus de recouvrement possible pour une créance éteinte. Cette dépense fera l'objet d'un mandatement à l'article 6542 – Créances éteintes.

Les crédits nécessaires ont été ouverts lors du vote du budget primitif 2021.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions exposées ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/05 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception par le Maire de Vire Normandie

014-200060176-20210526-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/05 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggle		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/05 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

6. Subvention fonds solidarité logement

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Conseil Départemental du Calvados, par courrier du 26 mars 2021, sollicite la commune de Vire Normandie pour le versement d'une participation au Fonds de Solidarité pour le logement.

Le FSL géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subvention, à des personnes ou familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

Cette aide est primordiale pour favoriser l'insertion sociale, préserver la cellule familiale, et permettre à nos concitoyens qui ne disposent pas de ressources suffisantes, d'accéder ou de demeurer dans un logement.

Pour information, les dossiers traités pour l'année 2020 sur Vire Normandie :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/06 du 17 mai 2021 à 20h30



Commune Déléguée	Accès nombre de dossiers	Accès montant aides	Maintien montant aides
Vire	41	12 602,29	1 624,12
Roullours		381,75	
St Germain de Tallevende		2 001,44	
Truttemer le Grand		1 036,06	
Vaudry		859,04	
Total Vire Normandie	52	18 504,70	

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. La participation des communes a pour base, soit le nombre d'habitants (0.17 €/h), soit le nombre de logements sociaux existants dans la commune (2.85€/logement).

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de verser une participation de 0.17 €/habitant au Conseil Départemental, soit : $17\,774^* \times 0.17 \text{ €} = 3\,021.58 \text{ €}$.

**population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021*

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/06 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception par le Maire de Vire Normandie

014-200060176-20210526-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/06 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggle		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/06 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

07. Protocole d'accord SAS Parc Photovoltaïque

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est proposé la signature d'un protocole d'accord financier avec les associés de la SAS Parc Photovoltaïque de la Fieffe relatif aux modalités de remboursement de la garantie financière versée à la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) en cas d'abandon ou de retard du projet.

Ce protocole d'accord a pour objectif de maintenir une cohésion constante dans le partage de risques techniques, juridique et financier entre les différents associés.

La société va porter l'investissement du projet et son exploitation. Le coût de l'investissement est estimé à 2,6M€ HT (hors MOE). A cela s'ajoutent les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre et 185 000€ de garantie financière auprès de la CRE. Le financement de ce projet sera d'une part, lié à un emprunt d'environ 2M€ contracté par la société et d'autre part à des avances en compte courant de chacun des associés.

Chaque associé participera à l'apport en compte courant à hauteur de ses parts sociales. La commune de Vire Normandie est actionnaire de la SAS à hauteur de 26,7%. La participation de la commune est de 210 000€.

Le 16 février 2021, la SAS a obtenu l'accord de la CRE pour produire et vendre l'électricité produite par la SAS. Cependant, les actionnaires ont 2 mois sous peine de pénalités de retard pour :

1- demande le raccordement à ENEDIS

2- faire consigner par la SAS 185K€ de garantie financière (somme versée sous forme de pénalité à la CRE si le projet n'est pas réalisé en 24 mois).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/07 du 17 mai 2021 à 20h30



Afin de poursuivre ce projet dans les délais réglementaires contraints, au regard du calendrier des assemblées, Vire Normandie a proposé au comité stratégique du 13 avril 2021 que le versement à la SAS de cette garantie financière soit apporté par Vire Normandie. En effet, le processus décisionnel et les calendriers des différentes instances des autres partenaires (SDEC, Banques des Territoires, West Energie) ne permettaient pas le respect du délai réglementaire.

Néanmoins, la préservation de la ligne directrice partenariale et solidaire de ce projet avec l'ensemble des acteurs qui souhaitent maintenir une cohésion constante dans le partage de risque technique, juridique et financier impose la formalisation du présent protocole. En effet, il est proposé par ce présent protocole de permettre à chacun de contribuer à la prise de risque supportée par Vire Normandie faisant l'avance de trésorerie de la garantie financière.

Ainsi, en cas d'abandon du projet ou de retard, chaque partenaire s'engage pour la part qui est la sienne au remboursement de la commune de Vire Normandie, soit par anticipation, soit à terme échue de la garantie financière. Il est rappelé que la SAS ne peut seule signer ce type d'accord transactionnel financier dans la mesure où au lancement du projet elle ne dispose que d'un capital de 10 000€ et que la garantie financière doit être versée au plus tard le 16 avril avec 1 mois de relance maximum.

La participation de la commune de Vire Normandie dans la SAS de projet est estimée à 210 000 € en ressources propres pour la participation au projet. Cet apport sera réalisé en compte courant d'associé.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer **le protocole d'accord**.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/07 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021
Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/07 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/07 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

08. Convention compte courant d'associé SAS Parc Photovoltaïque

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire Normandie a le projet d'installer un parc photovoltaïque sur son territoire en partenariat avec trois autres acteurs économiques. Afin de réaliser ce projet, une Société par Action Simplifiée a été créée dans laquelle la Commune de Vire Normandie est actionnaire à hauteur de 26,7% en partenariat avec West Energie (26,7%), le SDEC Energie (26,7%) et la Caisse des Dépôts et Consignations (19,9%). Ce projet s'inscrit dans le programme Action Cœur de Ville.

Pour mémoire, ce projet a déjà fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal :

- Délibération n°2016/10 Etude de faisabilité pour l'installation d'une production d'énergie solaire photovoltaïque au sol
- Délibération n°2018/12 en date du 26 mars 2018 visant à autoriser le Maire à signer le protocole d'accord sur la faisabilité d'un projet de parc photovoltaïque au sol.
- Délibération n°2018/13 en date du 26 mars 2018 visant à autoriser le Maire à signer la convention préalable au développement d'une centrale solaire au sol comportant promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes et à verser une indemnité d'immobilisation à hauteur de 5 000€ maximum sur la durée de la promesse.
- Délibération n°2019/30 en date du 12 juillet 2019 autorisant le Maire à déposer le permis de construire sur le territoire de la propriété d'Eurovia et à créer la société de projet avec les différents partenaires, et tous documents nécessaires à la poursuite de ce projet.
- Délibération n°2020/02 en date du 10 février 2020 autorisant la participation de la commune de Vire Normandie d'intégrer le capital social, de désigner le maire ou son représentant au Comité Stratégique et à l'Assemblée Générale, d'approuver les projets de statuts et de pacte d'associés et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation du projet.
- Délibération n°2020/23 en date du 10 juillet 2020 réaffirmant l'avis favorable de la collectivité quant à la réalisation du parc photovoltaïque suite à une étude environnementale du projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/08 du 17 mai 2021 à 20h30



Les principales caractéristiques du projet sont :

- Surface du terrain : 5,3 ha
- Puissance 3,7 MWc
 - o 7 872 modules de 470 Wc
 - o 19 480m² de surface PV
 - o 21 onduleurs de 150 kW
 - o 3 transformateurs de 1 250 kVA
- Durée d'exploitation 30 ans
- Gisement solaire : 1 079 kWh/kWc
- Production annuelle : 3 992 MWh, soit la consommation de 3 600 personnes

Voici un rappel des étapes de développement :

- **Actions réalisées :**
 - o Etude de faisabilité : septembre 2017
 - o Etude environnementale : réalisée par DMeau automne 2017
 - o Pré-étude de raccordement ENEDIS : effectuée pour une puissance de 3,1 MWc
 - o Protocole d'accord de développement
 - o Réunion de présentation aux services de l'état 15 mai 2019
 - o Réunion de présentation aux élus 21 mai 2019
 - o Statuts et pacte de la société de projet 11 mars 2020
 - o Délibération par les collectivités et la SEM (West Energie)
 - o Création de la société de projet (immatriculation RCS) : SAS créée le 13/11/2020
 - o Promesse de bail emphytéotique signée avec GBN
 - o Permis de construire obtenu en novembre 2020
 - o Enquête publique : du vendredi 21 août 2020 au lundi 21 septembre
 - o Réponse à l'appel d'offre de la CRE
 - o Lauréat à l'Appel d'Offre de la CRE en février 2021 (courrier du 16 février 2021)
- **Actions à réaliser :**
 - o Signature de la convention de compte courant d'associé
 - o Signature du protocole d'accord sur les apports en compte courant d'associés
 - o Justificatif de consignation à la CRE
 - o Demande de raccordement : mi-avril 2021
 - o Lancement d'un marché global de performance
 - o Contraction d'un emprunt par la société

La société va porter l'investissement du projet et son exploitation. Le coût de l'investissement est estimé à 2,6M€ HT (hors MOE). A cela s'ajoutent les dépenses liées à la maîtrise d'œuvre et 185 000€ de garantie financière auprès de la CRE. Le financement de ce projet sera d'une part, lié à un emprunt d'environ 2M€ contracté par la société et d'autre part à des avances en compte courant de chacun des associés.

Cette disposition prévue à l'article 16ter des statuts constitutifs de la société, permet la mise à disposition d'avances par les associés. Afin d'encadrer ces avances, une convention d'avance en compte courant d'associés est signée. Elle va notamment définir : le montant et les modalités d'appel de fonds, la durée, la rémunération de l'avance et son remboursement (exemple de convention en pièce jointe).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/08 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette avance remboursable correspond à un apport de liquidités qui va permettre à la société de financer le lancement du projet. Cette possibilité est encadrée par l'article L1522-5 du CGCT et par la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action public. Les conventions d'avances en compte courant d'associés sont encadrées par l'article L.227-10 du code du commerce.

L'avance servira notamment à la constitution de la garantie financière d'exécution prévue dans les obligations du candidat indiquées dans l'appel d'offre de la CRE.

En effet, à la sélection de l'offre par la CRE et dans un délai de 2 mois à compter de la date de désignation, le candidat de l'offre retenue doit constituer une garantie bancaire d'exécution. Le montant de la garantie est de 50 000€/MWc soit 185 000€ pour le projet considéré. La durée minimum de consignation est de 42 mois. La somme est restituée à la société 2 mois après l'achèvement des travaux.

A cela, s'ajoute un versement de 25 000€ pour les dépenses liées à des études et maîtrise d'œuvre.

Dans le cas où les travaux ne sont pas réalisés dans les 24 mois, l'Etat prélève une part de la garantie financière égale au montant total de la garantie divisée par 365 par jour de retard. Parallèlement, le prix est réduit de 0,25€/MWh par mois jusqu'à 6 mois puis 0,50€/MWh au-delà.

Par ailleurs, il est prévu la signature d'un protocole d'accord entre les différents associés afin de déterminer les apports qui seront faits par chaque associés.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer **une convention en compte courant** d'associé dont le montant est fixé à 210 000€.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/08 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **11**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres absents: **0**

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			

Accusé de réception par le Maire de Vire Normandie

014-200060176-20210518-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/08 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/08 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

09. Demande de subvention : Tous en SEN (Semaine de l'Environnement en Normandie)

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans la continuité de la semaine de la mobilité et dans le cadre de la labélisation Cit'ergie, la commune de Vire Normandie travaille sur la construction d'un événement autour de l'écologie, du développement durable et de la mobilité.

Cet évènement, intitulé « Tous en SEN, Semaine de l'Environnement en Normandie – Tous en SEN », devrait se dérouler du 23 au 27 août 2021. Il mêlera conférences, musique et vente de produits locaux, avec l'installation d'un village de producteurs locaux.

En plus de sensibiliser le grand public sur les questions liées au développement durable et à la transition écologique, il sera l'occasion de présenter les actions menées localement pour lutter contre le dérèglement climatique, par la commune, bien sûr, mais également par d'autres collectivités, associations et organismes.

Le coût prévisionnel de l'évènement est estimé à 35 000 euros. Il fera l'objet d'actions de mécénat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/17/09 du 17 mai 2021 à 20h30



Ce type de manifestation pouvant bénéficier de subventions de la part du Département du Calvados et de la Région Normandie, et suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'APPROUVER le principe de l'organisation de l'évènement en août 2021 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Calvados et de la Région Normandie signer tout document s'y référant ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/09 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : AtteInt

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROUILLON Joël	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/09 du 17 mai 2021 à 20h30

ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

Délibération n°2021/05/09 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

10. Subvention LEADER Maison de la Botanique Saint-Germain

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vue de déposer la demande de subvention LEADER complète relative à l'opération « Maison de la Botanique » et de respecter l'éligibilité des dépenses, je vous demande :

- de bien vouloir approuver le plan de financement modifié comme suit :

Description de la dépense	Montant H.T.	Recettes	
Lot 1 – VRD-Démolition/gros œuvre/Carrelage	54 252,67	Etat	40 335,00
Lot 2 – Couverture ardoise/zinguerie	9 737,49	FEADER sollicité (Leader)	18 788,69
Lot 3 – Menuiseries extérieures aluminium	7 364,27	Région	42 718,21
Lot 4 – Plâtrerie/Isolation/Menuiseries intérieures	25 436,00	Autofinancement	25 460,48
Lot 5 – Electricité courant for/Courant faible	8 964,18		
Lot 6 – Plomberie/Chauffage	15 679,48		
Lot 7 – Peinture/Sol souple/Nettoyage	3 691,50		
Matériel et équipements	2 176,79		
TOTAL DES DEPENSES	127 302,38	TOTAL DES RECETTES	127 302,38

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du Leader de 18 788,69 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/10 du 17 mai 2021 à 20h30



Une subvention DETR 2018 de l'Etat a été attribuée au titre du projet Eco quartier de Saint Germain pour un montant global de 248 000€. Une partie de cette subvention a été fléchée sur la Maison de la Botanique à hauteur de 40 335€.

Une subvention de la Région a été attribuée au titre du projet Eco quartier de Saint Germain pour un montant global de 195 000€. Une partie de cette subvention a été fléchée sur la Maison de la Botanique à hauteur de 42 718,21€.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'approuver les dispositions exposées ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/10 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception par le Maire de Vire Normandie

014-200060176-20210526-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/10 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/10 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Commande Publique

11. Marchés publics : lancement d'une consultation « Mise à disposition, entretien et maintenance d'abris voyageurs et mobiliers supports d'information »

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Un certain nombre d'arrêts de bus desservis notamment par la ligne de transport urbain sont actuellement équipés d'abris voyageurs, équipements mis à disposition dans le cadre d'un marché dont l'échéance est fixée au 30 septembre 2021.

Des mobiliers urbains, supports d'information deux faces, sont également mis à disposition dans le cadre de ce même marché.

L'ensemble de ces équipements étant susceptibles de recevoir à titre accessoire de la publicité dont une face réservée à la Commune.

Afin d'anticiper la date d'échéance du 30 septembre 2021, il convient de lancer une consultation sous la forme d'un marché ordinaire en procédure d'un Appel d'Offre Ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique pour une durée de douze mois reconductible trois fois douze mois.

Le montant global de la redevance pour la durée totale du marché est estimé à 60 000 € HT.

Les critères d'analyse des offres seront les suivants :

Mémoire technique : 50 %

- *Désign et fonctionnalité du mobilier*
- *Délai de réalisation et mise en œuvre*
- *Délai d'intervention en cas de sinistre*
- *Périodicité d'entretien*
- *Moyens et matériels destinés à la prestation aussi bien en phase travaux qu'en phase entretien*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/11 du 17 mai 2021 à 20h30



Prix : 30 %

Environnement : 20 %

- *Nettoyage à l'eau recyclée*
- *Eclairage solaire du mobilier*
- *Attrait pour utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement*
- *Ensemble des moyens mise en œuvre dans l'exécution du marché ayant pour objet le respect de l'environnement (utilisation de véhicule propre, formation à l'éco conduite, mise en place d'une charte éco responsable dans l'entreprise, label...)*

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les conditions de la consultation de mise à disposition, entretien et maintenance d'abris voyageurs et mobiliers supports d'information
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché mise à disposition, entretien et maintenance d'abris voyageurs et mobiliers supports d'information et tout document afférent.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/11 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/11 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/11 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Commande Publique

12. Accord cadre de préparation et livraison de repas pour la restauration scolaire Vaudry et Roullours

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les contrats relatifs à la restauration scolaire des cantines des écoles de Roullours et Vaudry arrivent à échéance, il est donc nécessaire de relancer une procédure en vue de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Les cantines de Roullours et Vaudry accueillent en moyenne respectivement 90 et 40 enfants quotidiennement, ainsi que quelques adultes, ce qui représentent environ 18 000 repas par an.

Le montant estimatif global est de 60 000.00 € HT annuel.

Au regard du montant estimatif et de la nature du besoin (services sociaux et autres services spécifiques : tarif restauration scolaire), la procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

Le marché se présentera sous la forme d'un accord-cadre sans minimum ni maximum et sera passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

En vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, le lot 1 « Restauration de Roullours » est réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.



Les prestations seront réparties en 2 lots :

Lots	Désignation
1	Restauration scolaire de Roullours
2	Restauration scolaire de Vaudry

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 24 mois. L'accord-cadre est conclu à compter du 01/09/2021 jusqu'au 01/09/2023.

Pour le lot 1 Restauration scolaire de Roullours : L'accord-cadre de ce lot est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de la période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 36 mois.

Pour le lot 2 Restauration scolaire de Vaudry : L'accord-cadre de ce lot ne sera pas reconductible. La durée de la période initiale est ferme, soit 2 ans.

Pour les 2 lots : Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Qualité, variété et traçabilité des produits, proportion de produits frais utilisés dans un repas, équilibre alimentaire proposé	20.0
2.2-Descriptif détaillé des modalités d'exécution des prestations	20.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement.	20.0
3.1-Organisation/optimisation de la chaîne de livraison, véhicules utilisés, utilisation d'emballage biodégradable ou biosourcé	10.0
3.2-Pourcentage d'utilisation de produits issus des circuit court et/ou bio, référencement de producteur locaux, disposition pour prévenir les allergènes,...	10.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/12 du 17 mai 2021 à 20h30

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les conditions de la consultation de préparation et livraison de repas pour la restauration scolaire de Roullours et Vaudry,
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre et tout document afférent.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/12 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/12 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Affaires Juridiques

13. Convention GRETA : chantier d'insertion

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le GRETA SUD NORMANDIE a eu pour projet de créer et d'encadrer un chantier école qui participe à la restauration du château du Cotin. Il s'agit du dispositif « Vivre des expériences » piloté par le GRETA.

Sous la direction, la responsabilité et l'encadrement sur place du GRETA, les stagiaires du chantier école sont des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ces stagiaires ont pu découvrir des métiers en travaillant sur le château du Cotin. Le projet du chantier école «Vivre des expériences » répond donc à un intérêt public local.

Le GRETA a sollicité une subvention de la commune pour ce projet de chantier école, qui s'est déroulé du 01/07/2019 et au 31/12/2020 avec 288 ateliers prévus mais seulement 130 finalement réalisés.

Outre la mise à disposition du Château du Cotin pour réaliser ces ateliers, la commune verserait :

- Une subvention en nature en fournissant les matériaux de construction qui sont nécessaires, dans la limite globale de 13 143.24€ TTC sur toute la durée du chantier.
- Une subvention en numéraire en participant à hauteur de 71 % du coût horaire du formateur qualifié du GRETA, plafonné à 25 000 € TTC.

Si cette demande recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu les articles L. 2121-29 et L 2311-7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,



Considérant la demande de subvention formulée par le GRETA SUD NORMANDIE, pour la réalisation sans but lucratif de son chantier école « Vivre des expériences » au château du Cotin, du 01/07/2019 et au 31/12/2020. Considérant que ce projet présente un intérêt public local en ce qu'il permet de faire découvrir de nouveaux métiers à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Considérant que la subvention prend la forme d'une subvention en nature fournissant les matériaux de construction qui sont nécessaires, dans la limite globale de 13 143.24€ TTC sur toute la durée du chantier. Une subvention en numéraire participant à hauteur de 71 % du coût horaire du formateur qualifié du GRETA, plafonné à 25 000 € TTC. Le château du Cotin est également mis à disposition pour la réalisation de ce chantier école.

Considérant le projet de convention de subvention entre la commune de VIRE NORMANDIE et le GRETA SUD-NORMANDIE pour le chantier école « Vivre des expériences ».
Après en avoir délibéré,

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'attribuer au GRETA SUD NORMANDIE (siège social 1 rue Georges Fauvel à Vire Normandie 14500), pour la réalisation de son projet de chantier école « Vivre des Expériences » du 01/07/2019 et au 31/12/2020, une subvention en nature fournissant les matériaux de construction qui sont nécessaires, dans la limite globale de 13 143.24€ TTC sur toute la durée du chantier. Une subvention en numéraire participant à hauteur de 71 % du coût horaire du formateur qualifié du GRETA, plafonné à 25 000 € TTC. Le château du Cotin est également mis à disposition pour la réalisation de ce chantier école.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer **la convention de subvention**, avec le GRETA SUD NORMANDIE, qui précise les modalités de la subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires au versement de cette subvention.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/13 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/13 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

14. Indemnisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Références juridiques:

- Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26
- Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
- Arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié relatif à l'attribution d'indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires,
- Circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale,
- Courrier de la D.G.C.L. du 28 décembre 2016 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité forfaitaire complémentaires pour élections suite à la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

A l'occasion des élections départementales et régionales qui se dérouleront le 20 et 27 juin 2021, les agents municipaux vont être amenés à effectuer des travaux supplémentaires.

Ces travaux peuvent être compensés de 3 manières différentes :

- 1) Récupération de ces heures sous forme de repos compensateur,
- 2) Indemnisation par le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) si le grade le permet (agents de catégories C + agents de catégorie B à l'exception de la filière culturelle artistique).

Le taux de l'heure supplémentaire est calculé comme suit :

Taux horaire de base :

Traitement brut annuel (traitement de base + NBI)

Nombre réglementaire d'heures hebdomadaires de travail x 52



Pour les agents à temps complet :

Le taux horaire de base est ensuite majoré de 125 % pour les 14 premières heures.

Ce taux majoré est à nouveau majoré de 2/3 lorsque les heures sont effectuées un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents à temps partiel :

Le taux horaire de base ne bénéficie d'aucune majoration.

Pour les agents à temps non complet :

Ces agents sont en principe exclus du bénéfice des IHTS puisque leur durée de service est strictement déterminée et implique un temps de travail inférieur au temps complet. Toutefois, elles peuvent exister à titre exceptionnel. Elles sont alors rémunérées en heures complémentaires c'est-à-dire sur la même base que le salaire de l'agent sans majoration, jusqu'à concurrence d'un temps complet. Au-delà de ce seuil, l'agent percevra des IHTS aux mêmes taux que ceux prévus pour les agents à temps plein.

3) Paiement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, si le grade détenu ne permet pas de percevoir des IHTS (agents de catégorie A + agents de catégorie B de la filière artistique).

Le versement de cette indemnité forfaitaire complémentaire se fait dans la double limite :

- d'un crédit global affecté,
- et d'un montant individuel maximum,

calculés par référence au taux moyen annuel de l'IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires).

Le crédit global pour chaque tour de scrutin correspond au 1/12^{ème} du taux moyen annuel d'IFTS des attachés mis en place dans la collectivité multiplié par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi.

Le montant individuel maximal est égal au quart de l'IFTS annuel maximum des attachés de la collectivité.

La commune ayant choisi de verser l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) en lieu et place de l'IFTS, il est proposé de maintenir le coefficient retenu lors des précédentes consultations électorales, soit le taux 7, pour le calcul du crédit global, d'où :

CREDIT GLOBAL = 1091,71 € / 12 mois x coef.7 = 636,83 € x nombre d'agents concernés.

MONTANT INDIVIDUEL MAXIMAL = 1091,71 € x 7 x ¼ = 1910,49 €.

Le crédit sera réparti entre chaque agent au prorata du nombre d'heures de travail réalisé le jour du scrutin.

Il est rappelé que le conseil municipal a la faculté de voter des taux inférieurs à ceux qui découlent de l'application des textes réglementaires.

Tel a été le cas lors des dernières consultations électorales pour lesquelles le taux retenu par l'assemblée délibérante.

Il est donc proposé de retenir ce même taux maximal pour le scrutin de 2021.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour indemniser, dans les conditions susmentionnées, les agents municipaux qui interviendront lors des prochaines élections.

Suivant l'avis favorable de la commission du personnel du 26 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de donner son accord pour indemniser, dans les conditions susmentionnées, les agents municipaux qui interviendront lors des élections présidentielles et législatives (premier et second tours).
- de dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/14 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/14 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

15. Création des emplois saisonniers

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il vous est proposé de créer votre avis sur la création des emplois saisonniers pour cet été.

Les services techniques souhaitent bénéficier de 14 emplois saisonniers d'un mois (2 pour le camping, 3 agents d'entretien, 2 personnes pour des renforts pour des déménagements d'école, 4 agents pour la voirie (peinture, goudronnage, coupe d'herbe et nettoyage des rues), 3 agents pour les espaces verts)

La médiathèque souhaite bénéficier d'un agent du 6 juillet au 31 juillet afin de participer à l'accueil, orientation, aide à la recherche mise en quarantaine et rangement des documents.

La Halle

En 2020, les 30 ans du Festival « Les Virevoltés » n'ayant pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, la commune de Vire Normandie a souhaité que soit organisée une nouvelle manifestation de spectacles de rue tout au long de l'été intitulée « **Les Virevoltés tout l'été** » dans un lieu unique, le jardin de la médiathèque à raison de deux rendez-vous par semaine de la mi-juillet à la fin août.

Cette nouvelle manifestation a été confiée conjointement à l'association Les Virevoltés et au service La Halle.



Cet événement a donné toute satisfaction auprès du public en répondant à un besoin d'animation de la ville pendant toute la durée des vacances d'été. Aussi la collectivité a-t-elle souhaité reconduire cette opération sur la même formule l'été prochain, du **15 juillet au 24 août inclus** (2 rendez-vous par semaine - 6 semaines - 12 compagnies), qui enchaînera cette année avec les 30 ans du festival, 1er au 13 juillet.

→ Un renfort sur l'accueil des compagnies est demandé sur la période **du 15 juillet au 24 août** pour faire face aux besoins, sur la base d'un **mi-temps**, incluant les soirées.

Les missions du poste :

Participation aux tâches suivantes, en soutien à une personne du service

-accueil des compagnies le jour ou la veille de leur arrivée, accompagnement et installation sur les lieux de restauration et d'hébergement

-logistique repas : commandes, courses en grandes surfaces et repas à collecter au restaurant scolaire ou restaurants, aide à la mise en place des repas, vaisselle, rangement, entretien des locaux après les repas, préparation des catering

- mise en place de la zone de spectacle (sécurité, communication) en amont des représentations, accueil du public lors des représentations (installation, respect des gestes barrière, ...)

Education

Cette direction sollicite un emploi saisonnier pour renforcer le service enseignement afin de mettre à jour les dossiers des familles pour les accueils périscolaires pendant l'été.

Les missions consisteraient principalement à suivre le retour des documents d'inscription administrative transmis aux parents, en fin d'année scolaire, par le biais des écoles et de vérifier les renseignements et pièces jointes, puis de mettre à jour les informations dans le logiciel Civil Enfance.

Ensuite, il convient de saisir les réservations des accueils périscolaires, selon les souhaits des parents, dans le planning des dossiers familles du logiciel.

Par contre, dans la mesure du possible, il serait préférable de l'embaucher entre la mi-juillet et la mi-août.

En effet, en général début juillet et fin août, le service Enseignement est au complet et n'a plus de bureau disponible pour le saisonnier qui se retrouve sur « un coin de bureau ».

Suivant l'avis favorable de la commission du personnel du 26 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter la création des emplois suivants au motif d'un accroissement saisonnier d'activité :

- 14 emplois d'adjoint technique à temps complet pour une durée d'un mois maximum pour chacun de ces emplois,
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet du 6 juillet au 31 juillet,
- 1 emploi d'adjoint technique à mi-temps du 15 juillet au 24 août inclus,
- 1 emploi d'adjoint administratif pour une durée d'un mois.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/15 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/15 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/15 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

16. Création de 4 emplois pour le centre de vaccination

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le centre de vaccination s'appuie sur la collectivité pour assurer l'accueil physique au centre de vaccination et l'accueil téléphonique dans la gestion des rendez-vous. Des agents contractuels viennent compléter les équipes d'agents titulaires, d'élus et de bénévoles effectuant ces missions.

Il vous est proposé d'autoriser la création de 4 emplois pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 aux fins de permettre au centre de vaccination de poursuivre son activité.

Suivant l'avis favorable de la commission du personnel du 26 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter la création de 4 emplois non permanents d'adjoint administratif à temps complet du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 motif d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.



Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/16 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/16 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

17.Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La rémunération des agents est composée d'un traitement indiciaire auquel peut s'ajouter du régime indemnitaire qui est composé de primes et indemnités instituées par des textes législatifs et réglementaires propres à la fonction publique territoriale.

Un groupe composé d'élus et d'agents a travaillé sur l'instauration d'une politique indemnitaire. Cette dernière vise dans un premier temps à l'harmonisation des différentes primes telles que la prime de fin d'année et celle de février.

Cette délibération remplace celle du 27 décembre 2016 et prendra effet le 1^{er} juillet 2021.

I- Textes de référence et définition

RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel)
Ce régime indemnitaire a pour fondement :

- le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'une nouvelle indemnité dite IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour la Fonction Publique d'Etat,
- le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- le décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité.
- la circulaire NOR RDFF1427139 C du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnelle,

LE RIFSEEP est ainsi décomposé en 2 parties :

- une partie fixe (IFSE, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui reprend les mêmes principes que « l'ancien » régime indemnitaire avec un montant annuel et un classement des emplois en tenant compte des fonctions, des sujétions, et en fonction des cadres d'emploi.
- et une partie variable facultative (CI, Complément Indemnitaire), qui est revue chaque année en fonction des objectifs atteints par l'agent, fixés notamment lors de l'entretien annuel de fin d'année et de l'évaluation afférente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30



Il est nécessaire de rappeler que ce régime indemnitaire est cumulable avec les éléments énoncés ci-dessous, en particulier :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, permanences, indemnité horaire pour travail normal du dimanche et jours fériés, indemnité horaire pour travail normal de nuit...),
- La prime de responsabilité relative à l'emploi fonctionnel de directeur général des services et de directeur général adjoint des services.

II- Rappel des grandes orientations données au régime indemnitaire

- Maintien à titre personnel : le montant mensuel (ou annuel) dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures est maintenu, à titre individuel, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP. Cet avantage va à la personne concernée et non à l'emploi occupé,
- La somme des primes attribuées dans le régime indemnitaire ne doit jamais conduire à dépasser le montant maximum du régime indemnitaire correspondant à celui des agents de l'Etat,
- Evolution progressive de la politique indemnitaire pour viser à une équité de traitement et pour maîtriser le coût global du dispositif.

L'application de la présente délibération se fait selon les principes généraux suivants :

Le principe de parité : chaque collectivité ou établissement public fixe le régime indemnitaire au regard de celui dont bénéficie les différents services de l'Etat. Il s'agit du principe de parité entre la fonction publique territoriale et la fonction publique d'Etat.

Une liberté d'octroi : La collectivité ou l'établissement public est entièrement libre dans le choix d'attribuer ou de ne pas attribuer des primes potentiellement allouables. Dans le strict respect des textes en vigueur, lesquelles déterminent des montants maximums, des dispositions du présent règlement, l'autorité territoriale décide de l'attribution du régime indemnitaire et fixe librement le montant, le taux ou le coefficient applicable individuellement à chaque agent.

Il est rappelé, au préalable, que l'attribution individuelle de certains régimes indemnitaires s'inscrit parfois dans le cadre d'une enveloppe indemnitaire ou d'un crédit global. Pour toutes les primes s'appuyant sur un crédit global, le calcul des primes s'effectuera dans le respect des enveloppes indemnitaires.

De ce fait, des modulations individuelles peuvent être réalisées mais doivent s'inscrire dans les limites de cette dotation indemnitaire.

Il est porté le principe d'apporter un montant minimum de régime indemnitaire pour tous les agents en prenant la somme de 80€ brut pour un temps complet. Cette somme sera calculée selon le prorata temporis de la quotité de temps de travail de l'agent.

Il est ainsi proposé la possibilité du maintien à titre individuel, aux fonctionnaires concernés, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, étant précisé que sont exclus du calcul du montant indemnitaire conservé :

- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités compensatrices ou différentielles.
- L'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement.
- Les remboursements de frais et les indemnités d'enseignement ou de jury.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30

III- Les bénéficiaires du régime Indemnitaire

Le régime indemnitaire est applicable à l'ensemble des agents publics occupant un emploi au sein de la collectivité ou de l'établissement, relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et appartenant à l'ensemble des filières représentées dans la collectivité, qu'ils soient :

- titulaires,
- stagiaires,
- contractuels.

Ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération, au titre du fonctionnement spécifique de notre collectivité, les agents de droit privé (recrutés sur la base de contrats aidés, apprentis, emplois d'avenir...).

Le RIFSEEP est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public (CDD et CDI) exerçant les fonctions des cadres d'emplois concernés par la Fonction publique territoriale, à savoir pour Vire Normandie, à ce jour :

- Les attachés,
- Les secrétaires de mairie,
- Les rédacteurs,
- Les adjoints administratifs,
- Les ingénieurs,
- Les techniciens,
- Les agents de maîtrise,
- Les adjoints techniques,
- Les assistants socio-éducatifs,
- Les animateurs,
- Les adjoints d'animation,
- Les éducateurs des activités physiques et sportives,
- Les conservateurs du patrimoine,
- Les attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Les bibliothécaires,
- Les professeurs d'enseignement artistique,
- Les assistants d'enseignement artistique,
- Les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Les adjoints du patrimoine,
- Les agents spécialisés des écoles maternelles,

Les directeurs de cabinet disposent d'un régime indemnitaire qui s'appuie sur les dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

Le RIFSEEP est également attribué à un emploi spécifique qu'est le Responsable des affaires culturelles, il est à noter que cette situation administrative spécifique est assimilée au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Pour les emplois fonctionnels, le calcul du régime indemnitaire tient compte de la carrière administrative originelle de l'agent.

En fonction des évolutions de la structure, d'autres cadres d'emploi pourront être intégrés.

Il est à noter que le principe de parité a été respecté au regard de la liste des corps de la fonction publique de l'Etat dans la présente délibération.

IV- Modalités de versement

- La part fixe (IFSE) est versée mensuellement. Elle est proratisée dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire notamment pour les agents à temps partiel, temps non complet,...
- La part variable (CIA) est versée une fois par an. Elle tiendra compte de la présence de l'agent à son poste de travail.

Les montants ou taux attribuables seront révisables en fonction des règles légales ou réglementaires prises notamment par rapport aux agents de l'Etat.

V- Les critères d'élaboration des groupes de fonction

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon des groupes de fonctions. La somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat. Le montant de l'IFSE octroyé à chaque fonctionnaire est donc calibré en fonction des situations individuelles, selon les fonctions et le groupe dans lequel il est classé.

Les plafonds applicables à chacune de ces parts ainsi que le nombre de groupes sont définis dans les tableaux suivants présentant des éléments d'appréciation des groupes de fonctions et les plafonds applicables à ces groupes.

Le nombre de groupes de fonctions ainsi que le plafond global (la somme des deux parts) applicable seront systématiquement et automatiquement ajustés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Pour mémoire, le montant du CIA ne peut excéder :

- Catégorie A 15% du plafond global du RIFSEEP
- Catégorie B 12% du plafond global du RIFSEEP
- Catégorie C 10% du plafond global du RIFSEEP

V-1- Définition des groupes de fonction : les fonctions d'un cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception : capacité à la direction générale, à la coordination d'une équipe et à la conduite d'un portefeuille de projets et du changement.

Ainsi, les responsabilités plus ou moins lourdes d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques et de conduite de projets sont prises en compte.

2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions. La spécificité de notre organisation est aussi ici prise en considération au regard de la transversalité des tâches et des actions.

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

V-2- Définition de la part variable (CIA)

La part variable (CIA) peut être attribuée à 0% ou à 100% du montant fixé.

Le critère d'attribution du complément indemnitaire annuel est lié à l'absentéisme de l'agent en N-1.

L'absentéisme est calculé par la direction des ressources humaines en fonction des jours d'absence de l'agent. Le montant du CIA est divisé par 100. Chaque jour d'absence est retiré par fraction de 1/100^e du CIA. L'ensemble des absences est comptabilisé hors arrêt lié à une hospitalisation, congé longue maladie, congé grave maladie, congé longue durée, congé de maternité, d'adoption et de paternité, congé de maladie professionnelle et accident de travail.

Le complément indemnitaire est proratisé au regard du temps de travail effectif de l'agent.

VI- Variation des primes

Conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés : en cas de congé de maladie ordinaire, de congés de longue maladie, de congés de longue durée y compris accident de service, l'I.F.S.E. suivra le traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité et accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

Il est rappelé que le complément indemnitaire est attribué en fonction des critères évoqués ci-dessus. Il est calculé au regard des absences constatées et des jours normalement travaillés.

VII- Groupes de fonctions et montants annuels bruts

Groupe de fonctions		Fonctions/Emplois	Cadre d'emplois	IFSE mensuelle plancher	IFSE mensuelle plafond	CIA
		Direction générale	Attachés	1200	2000	600
		Directeur	Attachés, Ingénieurs	600	1800	600
		Chef de service ou de structure	Attachés, Bibliothécaires, Conservateurs du patrimoine, Professeurs d'enseignement artistique, Ingénieurs, Responsable des affaires culturelles, Secrétaires de Mairie	250	1170	600
		Chargé de mission	Attachés, Professeurs d'enseignement artistique, Assistants socio-éducatifs	180	500	600
		Chef de service ou de structure	Animateurs, Rédacteurs, Assistants d'enseignement artistique, Techniciens	220	690	600

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30

		Encadrement de proximité	Animateurs, Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Assistants d'enseignement artistique, Techniciens, Rédacteurs	170	500	600
		Poste d'instruction avec expertise, animation	Animateurs, Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Assistants d'enseignement artistique, Educateurs des A.P.S., Rédacteurs, Techniciens	80	650	600
		Chef d'équipe/gestionnaire comptable, marchés publics..., agent d'état civil	Adjoint administratifs, Adjoint techniques, Adjoint d'animation, Agents de maîtrise, Adjoint du patrimoine, A.T.S.E.M.	80	670	600
		Agent d'exécution, agent d'accueil et toutes les autres fonctions qui ne sont pas dans le groupe 1	Adjoint administratifs, Adjoint techniques, Adjoint d'animation, Adjoint du patrimoine, Agents de maîtrise	80	500	600

Ces montants concernent également les agents logés par nécessité de service.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

VIII- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Le conseil municipal a par sa délibération du 10 février 2020 déterminé les conditions d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Ainsi les dispositions de la délibération sont reprises ci-après.

Les bénéficiaires de ces indemnités sont les grades suivants :

Filière	Grade
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
	Rédacteur
	Adjoint Administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe
	Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint Administratif territorial

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30

Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe
	Animateur principal 2 ^{ème} classe
	Animateur
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint d'animation
Technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe
	Technicien
	Agent de maitrise principal
	Agent de maitrise
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{re} classe
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe
	Assistant d'enseignement artistique
	Assistant de conservation principal de 1 ^{re} classe
	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe
	Assistant de conservation
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint du patrimoine
Sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe
Sport	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe
	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe
	Educateur des activités physiques et sportives

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique. A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation dudit Comité, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30

IX- Primes et indemnités liées à des fonctions ou des sujétions particulières

IX-1- Prime de responsabilité des emplois de direction

En application du décret n° 88-631 du 6 mai 1988, les directeurs généraux des services à fiscalité propre assimilés à des communes de plus de 10000 habitants peuvent bénéficier d'une prime de responsabilité.

Celle-ci est payable mensuellement, dans la limite d'un taux individuel maximum de 15 % appliqué au montant du traitement soumis à retenue pour pension du bénéficiaire.

IX-2- Indemnité horaire pour travail normal de nuit

Cette indemnité est versée aux agents accomplissant un service normal entre 21 heures et 6 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Son montant horaire de référence depuis le 1^{er} janvier 2002 est de 0,80 € par heure effective de travail. Ce montant horaire de référence est susceptible de revalorisation en fonction des éventuelles sorties de textes réglementaires.

IX-3- Indemnité horaire pour travail normal de dimanche et jour férié

Cette indemnité est versée aux agents, en cas de service le dimanche et les jours fériés accomplis entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire du travail.

Le montant horaire de référence est fixé à 0,74 € par effective de travail depuis le 1^{er} janvier 1993. Ce montant horaire de référence est susceptible de revalorisation en fonction des éventuelles sorties de textes réglementaires.

IX-4- Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

Cette indemnité est versée aux agents qui accomplissent des travaux comportant les risques suivants :

- 1^{ère} catégorie : lésions organiques ou accidents corporels : 1,03 € (taux de base au 1^{er} janvier 2002).
- 2^{ème} catégorie : intoxication ou contamination : 0,31 € (taux de base au 1^{er} janvier 2002).
- 3^{ème} catégorie : travaux incommodes ou salissants : 0,15 € (taux de base au 1^{er} janvier 2002).

Il est attribué, par demi-journée de travail effectif, un nombre (ou une fraction) de taux de base ci-dessus selon le type de travaux ouvrant à l'indemnité.

La liste des travaux concernés est fixée par arrêtés ministériels.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec l'IFSE mais peut concerner des activités épisodiques telles que les emplois saisonniers.

Ce montant horaire de référence est susceptible de revalorisation en fonction des éventuelles sorties de textes réglementaires.

Suivant l'avis favorable de la commission du personnel du 26 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : décide d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ci-dessus.

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Article 3 : les primes et indemnités calculées par référence à des taux forfaitaires dont le montant n'est pas indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique seront revalorisées automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application des différentes décisions de cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/17 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

18.Instauratation de l'IFSE régie

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

VU les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de l'Etat ;

VU l'avis du Comité Technique en date du 27 avril 2021. ;

CONSIDERANT QUE l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 ;

CONSIDERANT ainsi la nécessité de procéder à une régularisation des délibérations antérieures portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE ;

CONSIDERANT QUE l'indemnité susvisée fera l'objet d'une part « IFSE régie » versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds règlementaires prévus au titre de la part fonctions ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/18 du 17 mai 2021 à 20h30



1 – Les bénéficiaires de la part IFSE régie

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

2- Les montants de la part IFSE régie

Régisseur d'avances	Régisseur de recettes	Régisseur d'avances	Montant du cautionnement	Montant annuel de la part IFSE régie
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 minimum
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110 minimum
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120 minimum
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140 minimum
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160 minimum
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200 minimum
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320 minimum
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410 minimum
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550 minimum
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640 minimum
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690 minimum
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820 minimum
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050 minimum
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000 minimum

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/18 du 17 mai 2021 à 20h30

L'organe délibérant après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- DECIDE la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus ;
- DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/18 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/18 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/18 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Thématique Culture

19. Musée : tarification horaires d'ouvertures 2021

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La transformation du musée de Vire Normandie est dans la dernière ligne droite. Il convient d'évoquer des points lui permettant de préparer son ouverture au public.

1. Point d'avancement des travaux (accrochage en cours, livraison des maquettes, finalisation des fichiers multimedia, relecture des premiers cartels et panneaux...)

2. Préparation de l'ouverture :

- Proposition d'une nouvelle tarification,

Entrée libre (expo permanente + temporaire) : **4 €**

Pass musée (entrée libre illimitée valable une année) : **10 €**

Entrée gratuite : Moins de 26 ans / Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA / Public en situation de handicap / personnel des musées du réseau normand, membres de l'ICOM (Conseil international des musées), carte de guide conférencier

Demi-tarif (individuels et groupes): Pass découverte de l'Office de T. du Pays de Vire **[convention ci-jointe]** et entrée des groupes guidés par l'OT.

Entrées gratuites occasionnelles : le premier dimanche de chaque mois, la Nuit des Musées (mai), les Journées Européennes du patrimoine (septembre). Gratuité la première semaine de réouverture (30 juin au 4 juillet)

PRESTATIONS:



Visites animées programmées chaque saison

- guidée: droit d'entrée + 2 €
- théâtralisée ou contée: 8 € visite comprise adulte / 4 € enfants
- atelier de pratique artistique: 8 € visite comprise (adulte-enfant)

Visites guidées pour groupes (10-15 personnes sur réservation sous conditions sanitaires):

- scolaires, péri et extrascolaires, Vire Normandie : gratuits
- scolaires, hors-Vire Normandie : forfait de 30 €
- adultes : droit d'entrée + forfait de 30 € (ex : un groupe de 15 personnes = 6 € /pers)

A quoi sert le billet d'entrée ? : Le paiement représente un visa d'entrée, un engagement dans l'acte de visite et dans la valorisation de celle-ci.

Pourquoi la gratuité ? : égalité du traitement pour tous les visiteurs, effet d'attraction (mais temporaire)

A quoi sert les tarifs ? : valoriser le travail de médiation et la qualité des visites « sur-mesure », compenser les frais d'impression des livrets de visite scolaire, compenser les frais de prestations extérieures (conteur, comédien, musicien, plasticien)...

- Prix des produits de la boutique,

Catégorie	Libellé des produits	Prix d'origine	Prix de vente proposé	Stock site
Catalogue	Le goût des matières	15	12	70
Catalogue	Paul Huet la Normandie romantique	18	15	31
Catalogue	Dans le vif	18	15	280
Catalogue	Flore passionnément	18	15	56
Catalogue	Permis de reconstruire Vire	15	12	368
Catalogue	L'eau, eden ou enfer	15	12	193
Catalogue	A table !	10	10	239
Catalogue	Futura 2000		35	17
Catalogue	Etouvy en Bocage		2	25
livre	Presque rien 50 ans de photographie	35	35	11
Livre	Charles Léandre (Eric Lefèvre)	34,9	25	52
Livre	Les dernières coiffes normandes	6,25	15	100
Livre	L'atelier d'artiste (D. Bussillet)	15	7,5	131
CP	Paul Huet (Ruisseaux)	0,8	0,5	69
CP	Paul Huet (Herbages)	0,8	0,5	73
CP	Paul Huet (Fabriques)	0,8	0,5	52
CP	Paul Huet (Guets et Chaumière)	0,8	0,5	26
CP	Paul Huet (L'entrée au port-la Manche)	0,8	0,5	0
CP	Paul Huet (le vieux château)	0,8	0,5	40
CP	Charles Léandre (autoportrait)	0,8	0,5	108

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/19 du 17 mai 2021 à 20h30

CP	Léandre (le père Gaubert)	0,8	0,5	97
CP	Léandre (Atelier d'artiste)	0,8	0,5	225
Affiche	Repro Porte Horloge	0	1,2	100
CD	Concert voix et orgues	15	5	78
CD	Orgue2 W. Byrd	15	5	11
Jeux	carte à colorier		6,9	1000

- Modalités d'ouverture

Année normale :

Ouverture en haute saison des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint :

du mercredi au dimanche : 10h-12h30 /14h-18h (+ évènements le midi et le soir suivant programmation).

Ouverture en basse saison pour les groupes à partir de 10 personnes :

du lundi au vendredi sur réservation.

Réouverture du musée en 2021 : mercredi 30 juin (ouverture du musée et accueil festif dans les jardins particulièrement à l'adresse des enfants et des familles. Présence des Virevoltés le samedi. Programme en cours.)

Evènement particulier à prévoir en septembre-octobre : inauguration officielle tous les partenaires, mise en lumière de la façade, Journées européennes du Patrimoine et Pierres en Lumière. (Programme en cours)

Suivant l'avis favorable de la Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 20 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord :

- Sur les tarifs d'ouverture
- Sur les prix des produits de la boutique,
- A la signature de la convention avec l'Office de Tourisme.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/19 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/19 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/19 du 17 mai 2021 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Thématique Education

20. Tarifs des services périscolaires des écoles primaires de Vire Normandie

Nadine LETELLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Depuis septembre 2019, une tarification modulée en fonction des revenus des familles a été mise en place pour l'ensemble des services périscolaires des écoles de Vire Normandie, comme cela était déjà le cas pour les centres de loisirs.

Du fait des différentes phases de reprise des élèves, en mai – juin 2020 après le confinement, et la distribution de sandwiches en guise de repas, il avait été décidé en cellule de crise de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021.

Lors de la réunion du bureau municipal du 16 mars dernier, les élus ont émis le souhait qu'une augmentation de 2% soit appliquée sur les tarifs des services périscolaires des écoles primaires de Vire Normandie pour la rentrée de septembre 2021.



Voici la grille des tarifs actualisés avec une augmentation de 2% minimum :

	TARIFS 2020/2021	Proposition TARIFS 2021/2022	% / n-1	TARIFS Retenus
GARDERIES (Matin ou Soir)				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	1,50	1,53	2,00%	1,53
- Quotient ≤ 600	0,70	0,72	2,86%	0,72
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	0,80	0,82	2,50%	0,82
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	0,90	0,92	2,22%	0,92
- Quotient ≥ 1501	1,00	1,02	2,00%	1,02
ETUDES SURVEILLEES				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	2,10	2,15	2,38%	2,15
- Quotient ≤ 600	1,00	1,02	2,00%	1,02
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	1,10	1,13	2,73%	1,13
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	1,20	1,23	2,50%	1,23
- Quotient ≥ 1501	1,30	1,33	2,31%	1,33
RESTAURANT SCOLAIRE				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	3,65	3,73	2,19%	3,73
- Quotient ≤ 600	2,80	2,86	2,14%	2,86
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	2,90	2,96	2,07%	2,96
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	2,95	3,01	2,03%	3,01
- Quotient ≥ 1501	3,00	3,06	2,00%	3,06

Suivant l'avis favorable de la Commission «Enfance, Éducation, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture » du 20 avril 2021 » et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord :

- Sur les tarifs et ce à compter du 1^{er} septembre 2021.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/20 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/20 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/20 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Systèmes d'information, numérique, communication

21. Convention SIVOS Coulonces Campagnolles

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans le but d'optimiser les moyens des collectivités territoriales et de réaliser des économies d'échelle à terme, cette convention précise les modalités de mise en œuvre, de mise à disposition, et de remboursement de la gestion scolaire informatisée par Vire Normandie pour le SIVOS de Coulonces Campagnolles.

L'objectif de cette convention est d'intégrer la gestion du SIVOS Coulonces Campagnolles au système d'information utilisé pour les écoles de Vire Normandie. Cette intégration se fait en conservant toute l'indépendance de fonctionnement de chaque structure, la mise en commun se limitant aux outils numériques et services associés. L'outil de gestion utilisé par Vire Normandie est hébergé en totalité dans les infrastructures de Vire Normandie et les données personnelles, sensibles sur ce sujet, sont protégées avec les mesures prises par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de Vire Normandie. Cet outil couvre un ensemble de fonctions pour la gestion des écoles : gestion des inscriptions, gestion des activités périscolaires et pointage électronique des élèves, facturation et paiement des temps périscolaires, mise à disposition d'un portail en ligne pour les familles permettant l'inscription aux activités et le paiement.

La solution devrait être disponible pour la rentrée de septembre 2021. Ensuite, le Sivos pourra utiliser toutes les capacités de la solution et bénéficier de l'assistance technique et fonctionnelle proposée par la DSI de Vire Normandie. Si les entités restent indépendantes, cette mise en commun implique, malgré tout, des pratiques compatibles.

La commune de Vire Normandie prend en charge la totalité des coûts financiers et humains associés. La convention précise les conditions de remboursement de ces frais.

Cette convention présente deux parties. La phase initiale de mise en service, décrite dans le chapitre 3, débute à la signature de la convention et se terminera le 31 décembre 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la phase de fonctionnement débutera. La convention est alors prise pour une durée d'un an à compter de ce 1^{er} janvier 2022, renouvelable 3 fois, par tacite reconduction.



Suivant l'avis favorable de la commission Systèmes d'information, numérique, communication du 08 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De décider de l'adhésion de la commune de Vire Normandie à la convention de prestation de services avec le SIVOS de Coulonces Campagnolles.
- D'autoriser Mr le maire ou son représentant à signer **la convention** désignée par cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/21 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/21 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Systèmes d'information, numérique, communication

22. Conventions de mutualisation des SI avec le CCAS et avec l'IVN

Corentin GOETHALS donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Dans le but d'optimiser les moyens des collectivités territoriales et de réaliser des économies d'échelle à terme, cette convention précise les modalités de mise en œuvre des mises à disposition et les conditions de remboursement des frais de fonctionnement liés aux systèmes d'information.

Chaque collectivité doit s'équiper d'outils informatiques toujours plus complexes et fiables pour réaliser ses missions. La mise à disposition des systèmes d'information permet aux collectivités de disposer d'équipes spécialisées, d'optimiser leurs investissements, et surtout d'accéder à un niveau élevé de performances et de sécurité.

Le principe est de mettre en commun la totalité des moyens nécessaires au système d'information administratif. On admettra donc que la « consommation » des ressources est différente d'une structure à l'autre, mais qu'elle s'équilibre globalement. Cette légère approximation est bénéfique à tous car elle permet des économies de gestion conséquentes, et donc une bien meilleure utilisation des ressources investies dans les systèmes d'information, ainsi qu'un accès à des outils plus fiables et mieux construits.

La commune de Vire Normandie prend en charge la totalité des coûts financiers et humains associés. La convention précise les conditions de remboursement de ces frais. Ils sont estimés à partir des sommes inscrites au budget et seront précisés à partir du compte administratif de l'année 2021 et donc des dépenses effectivement réalisées.

Cette convention débute le 1^{er} janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2021. Elle est destinée à être poursuivie les années suivantes avec les adaptations liées à l'évolution des budgets et du nombre d'utilisateurs de chaque collectivité.



Suivant l'avis favorable de la commission Systèmes d'information, numérique, communication du 08 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De décider de l'adhésion de la commune de Vire Normandie aux conventions de prestation de services avec l'Intercom de la Vire au Noireau et le C.C.A.S.
- D'autoriser Mr le maire ou son représentant à signer **les conventions** désignées par cette délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/22 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/22 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Action sociale et Solidarités

23. Convention Cadre 2021-2023 entre la Commune de Vire Normandie et le CCAS de Vire Normandie

Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Une première convention cadre annuelle a été adoptée en 2019 entre la commune et le Centre Communal d'Action Social (CCAS), suivie d'une seconde en 2020. L'élaboration de ces conventions cadre est de nature à faciliter la mise en œuvre de la politique d'action sociale et des solidarités.

Dans la continuité de ces conventions annuelles 2019 puis 2020, il est proposé d'adopter une nouvelle convention cadre, cette fois-ci pluriannuelle pour durée de 3 ans à compter du 01/01/2021. L'objet de cette convention cadre est :

- D'une part, définir le champ d'action du CCAS en vertu des textes qui en déterminent le cadre, et de rappeler les actions qui ont été développées par le Conseil d'Administration du CCAS de Vire Normandie.
- D'autre part, préciser la nature des missions confiées par la commune au Centre Communal d'Action Sociale ainsi que la nature et l'étendue des concours apportés par la commune au CCAS et inversement.
- Pour rappel la commune de Vire Normandie a inscrit une subvention 2021 de 500.000 € à son budget primitif en faveur du CCAS. La trajectoire prévisionnelle est la suivante sur la durée de la convention pluriannuelle :
 - Subvention prévisionnelle pour l'exercice 2022 : 550.000 €,
 - Subvention prévisionnelle pour l'exercice 2023 : 600.000 €.

Ces prévisions seront naturellement à confirmer dans le cadre du vote des budgets primitifs de la commune 2022 et 2023.



Si cette demande recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le rapport d'orientation de politique publique « *Solidarités* » présenté en Conseil Municipal du 03/05/2021.

Considérant les conventions cadres annuelles 2019 et 2020 adoptées entre la commune de Vire Normandie et le CCAS de Vire Normandie ;

Considérant le projet proposé de convention cadre pluriannuelle entre la commune de Vire Normandie et le CCAS de Vire Normandie pour durée de 3 ans à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que le projet de convention présente le champ d'action du CCAS, la nature des missions confiées par la Commune au CCAS (celles-ci étant en cohérence avec le rapport d'orientation de politique publique pour les solidarités), ainsi que les modalités financières.

Suivant l'avis favorable de la commission Action Sociale, Solidarités du 29 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- De valider la présente convention cadre pluriannuelle entre la Commune de Vire Normandie et le CCAS pour une durée de 3 ans à partir du 01/01/2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à **signer la convention** cadre pluriannuelle avec le CCAS.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/23 du 17 mai 2021 à 20h30

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/23 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/23 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Action sociale et Solidarités

23 Bis. Avenant MJC

Nadine LETELLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'ambition éducative est au cœur de la démarche « projet de mandat 2021-2026 ». En témoignent plusieurs rapports d'orientation de politiques publiques que vous avez adoptés le 3 mai 2021, tant l'éducation au sens large est transversale et touche au développement des droits culturels, aux solidarités, au développement des pratiques numériques et naturellement à l'éducation et aux actions en faveur de la jeunesse et de la formation tout au long de la vie.

Pour répondre aux enjeux qui concernent notamment les jeunes, il faut pour le territoire virois un projet éducatif ambitieux, capable de valoriser toutes les formes d'apprentissage, tous les savoirs (dont ceux issus de l'expérience), capable aussi de reconnaître toutes les formes d'intelligence, conceptuelle mais aussi intuitive, manuelle, sensible.

Ce projet éducatif ambitieux doit se concrétiser par des axes d'interventions et des programmes d'actions clairs et partagés avec les grands partenaires de la collectivité, dont la Maison des Jeunes et de la Culture.

La Maison des Jeunes et de la Culture a en effet un rôle tout particulier dans la mise en œuvre du projet éducatif du territoire, compte tenu des moyens qui sont attribués chaque année par la collectivité à l'association.

Les relations entre la collectivité et la MJC sont régies par une convention pluriannuelle afin de définir les champs d'intervention de ces deux acteurs et les modalités de la relation contractuelle d'un point de vue juridique et financier.

La dernière convention pluriannuelle concernait la période 2017-2019. Depuis début 2020, deux avenants ont été passés pour prolonger cette convention.



Ceci correspond à la volonté des deux entités d'élaborer une nouvelle convention pluriannuelle qui clarifie des points essentiels dans leur relation (sur les moyens attribués, la gouvernance, l'évaluation de la convention au fil de l'eau), qui permette de partager du sens et des priorités d'actions en particulier autour des axes suivants :

- Les nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2021 et la participation de la MJC aux temps périscolaires,
- L'organisation des accueils collectifs de mineurs et des séjours,
- Les actions du secteur « jeunesse » en direction des adolescents et des jeunes adultes,
- Le développement d'une stratégie de filière autour des sports nature, avec comme pierre angulaire la station sports nature du lac de la Dathée gérée par la MJC.

Compte tenu du travail de fond à mener pour préparer cette nouvelle convention pluriannuelle, et des enjeux en découlant dans les années à venir pour les habitants dont les jeunes, la collectivité et l'association, il a été décidé à l'été 2020 par les deux parties de faire appel à une mission conseil pour accompagner ce travail.

L'association et la collectivité ont ainsi trouvé un accord pour mener une analyse approfondie de leur relation partenariale permettant :

- De conforter la relation partenariale existante,
- De préciser les axes d'interventions et les programmes d'actions de l'association et ceux des services municipaux dans un objectif de complémentarité,
- D'organiser l'évaluation des actions de l'association,
- De trouver un accord sur un modèle économique de la relation partenariale, soutenable pour la collectivité au regard de ses capacités contributives, en intégrant les effets de la crise sanitaire, et sur une prospective pluriannuelle.

Le Cabinet « Jeudevi » a été missionné fin 2020, avec un comité de pilotage de lancement de la mission en janvier 2021. Cette mission a pour objet un appui à l'élaboration de la nouvelle convention pluriannuelle MJC /Vire Normandie.

Le prestataire doit fournir notamment :

- o Un travail d'expert sur l'analyse juridique de la relation établie ou à établir,
- o La proposition de scénarii opérationnels avec un modèle économique à asseoir pour cette relation partenariale dans le cadre d'une trajectoire pluriannuelle.

Idéalement, l'étude devait se dérouler sur une période de 4 mois, idéalement entre janvier 2021 et avril 2021. Par rapport au calendrier initial et théorique de la conduite de ce projet, diverses raisons ont entraîné un retard dans le rendu des livrables restant à intervenir, ce retard ne peut être imputé ni au prestataire, ni à la collectivité ni à la MJC.

Afin de finaliser dans de bonnes conditions de travail le travail préparatoire pour la future convention pluriannuelle 2021 (ou 2022) – 2024, il est nécessaire de conclure un troisième et dernier avenant la convention 2017-2019. Ce temps supplémentaire pris est parfaitement assumé par la collectivité et la MJC.

En effet, il reste en particulier à travailler :

- les questions financières qui nécessitent encore 3 à 4 réunions techniques minimum,
- la participation en tant que prestataire de la MJC sur les temps périscolaires,
- les propositions concernant le secteur jeunesse,
- les questions de gouvernance et d'évaluation de la convention au fil de l'eau.

C'est pourquoi, dans l'attente de l'élaboration de la nouvelle convention pluriannuelle, et pour permettre le versement d'acomptes financiers assurant ainsi le fonctionnement normal de l'association, cette convention doit être à nouveau prolongée par avenant pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021.

Il est à noter que l'avenant prévoit qu'il prendra fin automatiquement et sera remplacé par la nouvelle convention si celle-ci est finalisée avant la fin de l'année civile.

Ce nouvel avenant vous est présenté en annexe de la présente délibération, accompagné du récapitulatif des participations de la Ville au bénéfice de la M.J.C.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à **signer l'avenant présenté en annexe**, dans l'attente de la finalisation de la nouvelle convention pluriannuelle.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-23bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/23Bis du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-23bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/23Bis du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Habitat

24. Action n°1 du Programme Local de l'Habitat (PLH) : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Communauté de Communes de Vire substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 par la commune de Vire Normandie, a signé une convention avec l'ANAH le 31 mai 2014 permettant la mise en place du suivi-animation de l'OPAH qui se déroulera sur la période 2014-2017.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire à celle de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) au profit des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs selon le barème indiqué ci-dessous :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat indigne			
Revenus « modestes »	10 %	2500 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
2 - Logement très dégradé			
Revenus « modestes »	5 %	2150 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
3 - Sécurité salubrité			
Revenus « modestes »	5 %	400 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/24 du 17 mai 2021 à 20h30



4 - Autonomie de la personne			
Revenus « modestes »	10 %	1100 €	-
Revenus « très modestes »		Pas de plafond	-
5 - Lutte contre la précarité énergétique			
Revenus « modestes » et « très modestes »	Prime de 1000 €		+ 1000 €
6 - Prime assainissement autonome*			
Revenus « modestes » et « très modestes »	10 % des travaux ANC	1000 €	-

* dans le cadre d'une réhabilitation du logement. Les cibles prioritaires de cette action sont les logements ne disposant pas d'un système d'assainissement et les installations existantes dont la réhabilitation est considérée comme urgente par le SPANC.

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
1 - Lutte contre l'habitat Indigne			
Niveau « social » et « très social »	10 %	3400 €	-
2 - Logement très dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	2350 €	-
3 - Sécurité salubrité			
Niveau « social » et « très social »	5%	1300 €	-
4 - Logement dégradé			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
5 - Autonomie de la personne			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
6 – RSD non décence			
Niveau « social » et « très social »	5 %	1300 €	-
7 – Travaux d'amélioration de la performance énergétique			
Niveau « social » et « très social »	10 %	2600 €	+ 1 000 €
8 - Primes sorties de vacance*			
Niveau « intermédiaire »	1000 €		+ 1 500 €
Niveau « social » et « très social »	2000 €		+ 3 000 €

* Primes accordées pour la remise sur le marché des logements vacants depuis 2 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année N-2. Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/24 du 17 mai 2021 à 20h30

POUR LES COPROPRIETES :

	Vire Normandie <i>(toute commune déléguée)</i>		Primes supplémentaires <i>(centre-ville de Vire)</i>
	Pourcentage d'aide sur le coût des travaux HT	Plafond d'aide	
Installation d'un ascenseur	Prime de 5000 €		+ 5 000 €
Travaux sur les parties communes	5 %	5 000 €	5 %

Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport a réalisé des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH et peut prétendre à des subventions d'un montant global de 19 606 € (Vire Normandie) et de 20 000 € (commune déléguée de Vire) pour un montant total de travaux de 265 631 € TTC, concernant 5 logements.

Vu la convention d'OPAH adoptée par délibération n°1 du Conseil Communautaire le 06 mars 2014.

Vu la prolongation de l'OPAH d'une durée de 2 ans, faisant l'objet d'un avenant à la Convention initiale, adoptée par délibération n°41 du Conseil Municipal le 29 mai 2017,

Vu la seconde prorogation à titre exceptionnelle de l'OPAH d'une durée de 6 mois, adoptée par délibération n°8 du Conseil Municipal le 1er avril 2019,

Vu l'arrêté N° 86-15 portant création d'une commune nouvelle Vire Normandie, et notamment son article 7.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/24 du 17 mai 2021 à 20h30

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 21 avril 2021 et du Bureau Municipal du 4 mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total 19 606 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.
- à dire que la dépense d'un montant total 20 000 € sera imputé à l'état spécial de la commune déléguée de Vire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Aides « centre-ville »	Date de demande de paiement
014012691	5	PB	Travaux de réhabilitation de logements très dégradés, d'amélioration de la performance énergétique et primes de « sortie de vacance »	265 631 €	19 606 €	20 000 €	25/03/2021
	5			265 631 €	19 606 €	20 000 €	

(*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/24 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/24 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/24 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Habitat

27. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

OPAH de droit commun dite « Classique » :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	5% 1 750 €	10	17 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	4	2 000 €
✓ Autonomie	10% 1 100 €	60	66 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	150	150 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	249	338 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/25 du 17 mai 2021 à 20h30



POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie			Vire Normandie	
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale	
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €
✓ Très dégradé	5% 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €
✓ Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €
	TOTAL	19	28 250 €	10	14 000 €

✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
	TOTAL	10	15 000 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

OPAH Renouvellement Urbain
POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5% 1 750 €	2	3 500 €
	Logement occupé 15% 5 250 €	2	10 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	2	1 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/25 du 17 mai 2021 à 20h30

✓ Autonomie	10% 1 200 €	15	18 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	25	25 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	71	160 500 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % 5 000 €	4	20 000 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	10	15 000 €
✓ Très dégradé	10 % 4 000 €	35	140 000 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €
✓ Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
	TOTAL	166	329 500 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Copropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait 500 €	30 lots	15 000 €
✓ Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		
	TOTAL		15 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/25 du 17 mai 2021 à 20h30

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les Conventions d'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 1922 € pour un montant total de travaux de 35 920 € TTC, concernant 2 logements.

Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans
- approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 21 avril 2021 et du Bureau Municipal du 4 mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total 1922 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH Classique / l'OPAH RU

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Date de demande de paiement
O34 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	10 140 €	922 €	08/03/2021
O50 OPC 2021	1	PO	Lutte contre la précarité énergétique	25 780 €	1000 €	06/04/2021
	2			35 920 €	1922 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/25 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

(*) PO : Propriétaire occupant /PB

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/25 du 17 mai 2021 à 20h30

DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/25 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Habitat

28. OPAH/OPAH RU : Aide à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Ces deux nouvelles OPAH reprennent notamment après l'ajustement de certains critères le précédent dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans) ; une des actions de l'ancien Programme Local de L'habitat.

De même, ces deux OPAH permettent également la mise en place d'une nouvelle action : l'aide à la transformation d'usage. L'objectif est d'accompagner les propriétaires occupants désireux de créer leur résidence principale dans des immeubles/bâtis dont la vocation est actuellement autre.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Pour chaque OPAH, un objectif quantitatif de 20 logements pour l'aide à l'accession d'un logement ancien et de 5 logements pour l'aide à la transformation d'usage a été fixé.

L'aide à l'accession pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien s'élève ainsi à 4000 € pour les ménages sans enfant et à 5000 € pour les ménages avec enfant(s), sous conditions. Concernant l'aide à la transformation d'usage, celle-ci s'élève à 1500 €, sous conditions.



Dans ce cadre, le dossier dont le numéro figure ci-dessous respecte les critères d'éligibilité établis dans les Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, complétés par cette délibération à savoir :

- Localisation du bien en zone U ou Ah du PLU de Vire Normandie.
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique pour les logements anciens : améliorer la performance énergétique d'au moins 25 % (bouquet de travaux)
- Critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ.
- Montant minimum de travaux établi à 15 000 € HT
- Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de la subvention

Ce dossier peut ainsi prétendre à une prime :

➔ Madame C. (dossier n° T1 OPR 2020) :

- Acquisition d'une chapelle dont une partie sera à usage d'habitation (49m²)
- Réception de l'attestation d'acquisition du bien
- Réalisation de travaux : installation d'une pompe à chaleur A/E, mise en état et conformité électrique, plomberie, assainissement et terrassement
- Visite de conformité réalisée le 21 avril 2021
- Prime de 1500 €

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal le 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans

Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 21 avril 2021 et du Bureau Municipal du 4 mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de la prime pour ce dossier ;
- De dire que la dépense d'un montant total de 1500 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/26 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/26 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/26 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Thématique Commerce

27. Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le FISAC est un outil d'accompagnement mis en place par l'Etat, qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises, à les aider à s'adapter aux mutations de leur environnement, à améliorer l'image commerciale du territoire et à renforcer son attractivité.

En 2019, Vire Normandie a été lauréate de l'appel à projet FISAC et bénéficiaire de subventions attribuées à différents volets vecteur d'attractivité.

Pour la « *modernisation des entreprises* » la collectivité est bénéficiaire d'une subvention de 85 000 € à destination des petits commerçants et artisans.

Par délibération du 10 juillet 2020, la collectivité a décidé d'apporter son soutien aux commerçants et artisans à hauteur de 95 000€.

La subvention totale allouée à « la modernisation des entreprises » est donc de 180 000 € sur les 3 années de vie du programme.

Synthèse du règlement

Les subventions pour la *modernisation des entreprises* sont constituées à 20% des subventions allouées par le FISAC et à 30 % des subventions communales.



Certains critères d'éligibilité sont retenus afin de cibler le commerce de proximité et en cohérence avec les critères départementaux :

- Montant des travaux supérieurs à 1 000€ et plafonné à 10 000 € HT ;
- Situé dans le périmètre de Vire Normandie hors zones d'activités économiques et centres-commerciaux qui sont hors du champs de compétence communale ;
- Surface de vente inférieure à 400 m² ;
- Chiffre d'affaires inférieur à 1 M € HT ;
- Entreprise de moins de 10 salariés ;

Sont détaillés les catégories et les types de dépenses au sein des Items suivants :

- La rénovation de devantures, façades, enseignes et aménagements intérieurs ;
- La mise en accessibilité des activités commerciales, artisanales et de services ;
- Modernisation de l'équipement professionnel ;

Sont précisés les dépenses éligibles à une bonification des aides pour des travaux qui favorisent :

- La performance thermique (10%)
- La création d'emplois (10%)
- La conservation et la protection du patrimoine de la Reconstruction (20%)

Attribution de l'aide :

Deux commerces ont déposé un dossier et réalisé leurs travaux conformément au règlement intérieur adopté par délibération le 20 juillet 2020 et aux règles d'urbanisme :

Dossier n°20-0001				
Travaux	Montant HT (plafonné à HT)	FISAC – 20%	Collectivité 30%	TOTAL
Réfection Devanture commerciale et enseigne	5 330.00	1 060.00	1590.00	2 650.00
Dossier n°21-001				
Réfection Devanture commerciale et enseigne	4 879.76	975.95	1463.93	2 439.88

VU le décret 2015-542 du 15 mai 2015 relatif au FISAC et du règlement de l'appel à projets FISAC 2018,

VU la délibération n°9 « Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce – appel à projet FISAC » prise par la commune de Vire Normandie le 4 février 2019,

VU la convention opération collective au titre du FISAC décision n° 19-256 et la décision d'attribution des subventions reçu le 13 décembre 2019,

VU la délibération du 10 juillet 2020 portant sur le soutien financier de la collectivité pour la modernisation du commerce et de l'artisanat

Vu Les crédits inscrits au BP 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/27 du 17 mai 2021 à 20h30

DELIBERE :

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de la prime pour chacun des dossiers ;

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/27 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/27 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique

28. Transfert de la compétence mobilité à l'intercom de la Vire au Noireau

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Loi d'Orientation des Mobilités, dite LOM programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Elle a notamment pour objectif l'exercice de la compétence **mobilité « à la bonne échelle »** territoriale en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions.

L'article 9 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires doivent délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres (soit **jusqu'au 31 mars 2021**).

En prenant cette compétence, la communauté de communes décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir.

Devenir AOM, personne publique, a pour mission principale de :

- Construire des solutions de mobilités à l'échelle du territoire de l'EPCI ;
- Définir une politique de mobilité adaptée aux besoins du territoire co-construite avec les acteurs locaux afin de trouver les solutions les plus pérennes et écologiques, notamment à travers le plan de mobilité (ex-plan de déplacement urbain).

La compétence AOM est précisément définie à l'article L. 1231-1-1 du Code des transports, dans ses diverses composantes.



Ainsi, en application de ces dispositions, l'AOM est compétente pour organiser :

- des services réguliers de transport public de personnes ;
- des services à la demande de transport public de personnes ;
- des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 ;
- des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage et autopartage) ou contribuer au développement de ces usages ;
- des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

En outre, les AOM peuvent, également exercer les missions suivantes :

- Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- assurer la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, en associant à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés ;

Il est à préciser que se doter de la compétence « mobilité » ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la Région sur le territoire. Ce transfert ne pourrait avoir lieu qu'à la demande de la communauté de communes.

Si la communauté de communes devenue AOM demande à se voir transférer les services régionaux organisés sur son territoire (ce qui doit faire l'objet d'une délibération), elle ne peut pas choisir de reprendre seulement tel ou tel service : la reprise se fait pour « tous les types de services effectués par la région », c'est une reprise « en bloc ».

La compétence « mobilité n'est pas sécable (elle ne peut être partagée entre plusieurs collectivités) mais elle peut s'exercer « à la carte », c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilités du territoire, et en complément de ceux déjà exercés et pris en charge par la Région.

Sans cette prise de compétence, c'est la Région qui exercera de droit cette compétence sur notre territoire (sauf en ce qui concerne les services déjà organisés par les communes membres).

- Au vu des éléments précités et des différents ateliers thématiques organisés par l'Intercom de la Vire au Noireau depuis fin 2020 comme aide à la décision dans la perspective de prise de compétence,
- Suivant l'avis favorable de la Commission Générale de l'Intercom du 11 février 2021, réunissant l'ensemble des conseillers communautaires
- Suivant la délibération n°D2021-3-2-1 du conseil communautaire du 25 mars 2021 approuvant la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau par la prise de compétence communautaire « Mobilités » / compétence « AOM » (Autorité Organisatrice de la Mobilité),

Suivant l'avis favorable de la commission Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique du 13 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la modification des statuts de la communauté de communes afin d'y ajouter la compétence facultative « Mobilités » / compétence « AOM » (Autorité Organisatrice de la Mobilité), en vertu de l'article 8 de la Loi d'Orientation des Mobilités et de l'article L.1231-1 du code des transports.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/28 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/28 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/28 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Mobilité, Cit'ergie, Transition Ecologique et Energétique

29. Transport scolaire : tarifs 2021-2022

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Principe général : Pour bénéficier d'une carte de transport scolaire subventionnée, les élèves du cycle primaire à la terminale doivent fréquenter leur établissement scolaire de secteur.

Par décision du maire N°69 en date du 20 mai 2020, les tarifs de l'année scolaire 2019-2020 avaient été reconduits pour l'année scolaire 2020-2021.

Suivant l'avis favorable de la commission Mobilité, Cit'ergie, transition écologique et énergétique du 13 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de transport applicables pour l'année scolaire 2021-2022 de la manière suivante :

		Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
Cycle primaire (maternel et élémentaire)	Primaire	10 €	12 €
	Primaire hors secteur avec avis favorable de son maire <i>(ne fréquentant pas son établissement de secteur)</i>	12 €	14 €
	Primaire hors secteur sans avis favorable de son maire <i>(ne fréquentant pas son établissement de secteur)</i>	175 €	175 €
	Primaire hors département sans avis favorable de son département	260 €	175 €
Cycle secondaire (collège-lycée)	Secondaire (y compris internes)	90 € (gratuit si 2 enfants de cycle secondaire d'une même famille se sont déjà acquittés de la participation)	92 € (gratuit si 2 enfants de cycle secondaire d'une même famille se sont déjà acquittés de la participation)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-29-DE

Délibération n°2021/05/17/29 du 17 mai 2021 à 20h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021



	Elèves hors secteur (qui ne fréquentent pas leur établissement de secteur)	175 €	175 €								
	Elèves hors département sans avis favorable de leur département	260 €	175 €								
	Scolaires empruntant le réseau de transport urbain AMIBUS	90 €	92 €								
	Elèves empruntant la navette scolaire VIRE NORMANDIE au départ du Champ de Foire à destination de la Maison Familiale et Rurale La Florie	<table><tr><td>Elèves de Vire Normandie</td><td>90 €</td></tr><tr><td>Elèves Hors Vire Normandie</td><td>200 €</td></tr></table>	Elèves de Vire Normandie	90 €	Elèves Hors Vire Normandie	200 €	<table><tr><td>Elèves de Vire Normandie</td><td>92 €</td></tr><tr><td>Elèves Hors Vire Normandie</td><td>205€</td></tr></table>	Elèves de Vire Normandie	92 €	Elèves Hors Vire Normandie	205€
		Elèves de Vire Normandie	90 €								
Elèves Hors Vire Normandie	200 €										
Elèves de Vire Normandie	92 €										
Elèves Hors Vire Normandie	205€										
Ou ticket au trajet 1.60 €	Ou ticket au trajet 1.60 €										
Tickets au trajet (hors réseau AMIBUS)	Voyageurs commerciaux	1.60 € par trajet	1.60 € par trajet								
Correspondants scolaires		Ticket au trajet à 1.60 € Au-delà de 5 trajets, carte au mois (9 €) renouvelable par période de 30 jours.	Ticket au trajet à 1.60 € Au-delà de 5 trajets, carte au mois (9 €) renouvelable par période de 30 jours.								
Gilet de sécurité (obligatoire pour tous les élèves qui empruntent les circuits scolaires de VIRE NORMANDIE (hors réseau urbain AMIBUS et navette Champ de Foire vers la Maison Familiale et Rurale).		5 €	5 €								
Duplicata carte de transport		10 €	12 €								
Majoration en cas de retard (non justifié) de dépôt de dossier		9 €	10 €								
Si inscription après le 1 ^{er} février (moitié de l'année scolaire)		Cartes à demi-tarif	Cartes à demi-tarif								
Conditions d'annulation d'une demande d'inscription déposée (possible sur remise d'un justificatif - exemple déménagement)		- Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire - Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'un mois après la date d'ouverture des droits à transport - Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des	- Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire - Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'un mois après la date d'ouverture des droits à transport - Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des								

de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/29 du 17 mai 2021 à 20h30

	droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%. Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement - Restitution de la carte de transport avec le justificatif - La famille conservera le gilet de sécurité lequel ne donnera droit à aucun remboursement Compte tenu des tarifs pratiqués, ces dispositions ne s'appliquent pas aux élèves de cycle primaire pour lesquels il ne sera procédé à aucun remboursement.	droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%. Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement - Restitution de la carte de transport avec le justificatif - La famille conservera le gilet de sécurité lequel ne donnera droit à aucun remboursement Compte tenu des tarifs pratiqués, ces dispositions ne s'appliquent pas aux élèves de cycle primaire pour lesquels il ne sera procédé à aucun remboursement.
Accès aux Etudiants Possible pour les étudiants domiciliés et fréquentant des établissements situés sur le territoire de VIRE NORMANDIE, avec une <u>carte mensuelle</u> , et sous réserve de places disponibles, étant précisé qu'une marge de sécurité de 2 places sera conservée sur chaque circuit pour ne pas pénaliser des scolaires qui formuleraient une demande en cours d'année.	Carte mensuelle à 26 €	Carte mensuelle à 26 €
Elèves empruntant la navette quartier sud (Vire)	Gratuit	Gratuit
Navette Malraux/Saint-Exupéry		Gratuit

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/29 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
BOIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception du Conseil Municipal

014-200060176-20210526-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/29 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/29 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

30. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Modification des représentants

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commission consultative des services publics locaux a été instituée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Elle a pour fonction de faire participer les usagers aux services publics locaux pour l'ensemble des services publics que les collectivités confient à des tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Cette commission présidée par le Maire ou son représentant, comprend les membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article [L. 1411-3](#), établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article [L. 2224-5](#) ;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° Le rapport mentionné à l'article [L. 2234-1](#) du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.



Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article [L. 1414-2](#) ;

Pour rappel, les contrats de délégation de service public en cours d'exécution sont : l'exploitation du centre aquatique, du réseau de chaleur urbain, des transports urbains et scolaires et des marchés ouverts de la commune déléguée de Vire.

Dans ce cadre, suite au vote de la délibération n° 2020 / 08-5 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 avait été acté la composition de la commission consultative des services publics locaux de la commune Vire Normandie tel que suit : 12 membres dont 8 membres titulaires élus (5 suppléants) du Conseil Municipal et 4 membres représentants des organismes extérieurs.

La SEMIVIR étant dissoute, il convient donc de remplacer cet organisme extérieur. De plus, il est proposé de fixer à 6 le nombre des membres des associations locales au lieu de 4 précédemment.

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret* » :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer sur un vote au scrutin ordinaire à main levée pour voter les désignations suivantes.

Un ensemble de 12 membres et 5 suppléants ayant été proposé, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote au scrutin ordinaire.

Le Conseil Municipal décide de DÉSIGNER, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, en tant que membres de la commission consultative des services publics locaux les représentants suivants :

Titulaires	Suppléant.e.s
1. Pierre Henri Gallier 2. Lucien Bazin 3. Michel Lelarge 4. Annie Rossi 5. Gilles Maloisel 6. Gérard Mary 7. Nicole Desmottes 8. Corentin Goethals 9. Patrick Gossman 10. Joël Droullon 11. Jane Pigault 12. Denis Datin	1. Samuel Binet 2. Marie-Claire Lemarchand 3. Maud Vigier 4. Yoann Lefebvre 5. Régis Picot

Le Conseil Municipal décide de DESIGNER les associations locales selon la liste énoncée ci-dessous qui nommeront chacune un représentant.

Organismes extérieurs
1. Inolya 2. UFC Que choisir 3. Vire Avenir 5. L'Université Inter-âges 6. Entraide et Solidarités

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces désignations.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	6
Vote Pour	42	6
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/30 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/30 du 17 mai 2021 à 20h30

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

31. Indemnités de fonction du maire, des maires délégué.e.s, des adjoint.e.s au maire, des adjoint.e.s aux maire délégué.e.s et des conseiller.e.s municipaux.ales investi.e.s d'une délégation

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En raison des transferts de compétences de la commune vers l'intercommunalité entrainement des évolutions de délégations d'élus, auxquelles viennent s'ajouter des évolutions de doctrine notamment en matière de cumul de majoration, la municipalité doit solliciter le conseil municipal pour revoter les indemnités des adjoints.

Il doit pour cela observer les règles suivantes :

- Les indemnités ne sont pas exprimées en montants bruts mais en pourcentages de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique ;
- L'ensemble des taux maxima des indemnités de fonction, qui dépendent de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élu.e.s, est rassemblé dans des barèmes communiqués aux articles L2123-23 et L2123-24 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Les indemnités versées au maire, aux adjoint.e.s au maire et aux conseiller.e.s municipaux.ales investi.e.s d'une délégation doivent être comprises dans une enveloppe globale dont le montant correspond au montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être versées aux membres du conseil municipal d'une commune de même strate (10 000 – 19 999) ;
- Le régime indemnitaire applicable aux maires délégué.e.s et à leur.e.s adjoint.e.s correspond à celui qui est applicable aux communes appartenant à la même strate que la commune déléguée. Il doit être compris dans une enveloppe non-fongible et déterminée pour chacune des communes déléguées, dont le montant est égal à l'addition :
 - De l'indemnité maximum susceptible d'être versée à la ou au maire délégué.e en se référant au taux maximum communiqué dans le barème pour une commune appartenant à la même strate démographique que la commune déléguée ;
 - Et des indemnités maxima susceptibles d'être versées aux élu.e.s exerçant effectivement une fonction d'adjoint.e.s à la ou au maire délégué.e, dont le taux maximum est indiqué de la même manière que pour la ou le maire délégué.e ;
- Les indemnités de fonction votées par le conseil municipal et allouées aux adjoint.e.s au maire, doivent correspondre à l'exercice effectif de cette fonction et nécessitent donc d'être titulaire d'une

délégation de fonction prenant la forme d'un arrêté du maire.

Page 1 sur 12

Délibération n°2021/05/17/31 du 17 mai 2021 à 20h30

- Vire Normandie étant cheffe-lieu d'arrondissement, et attributaire, au cours de de l'un au moins des trois exercices précédents de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale (DSU), les indemnités communiquées pour le maire, les adjoint.e.s au maire et les conseiller.e.s municipaux.ales délégué.e.s peuvent en outre faire l'objet de majorations, calculées à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maxima autorisés.

S'il est possible d'exercer simultanément deux fonctions municipales différentes, par exemple adjoint.e au maire et maire délégué.e, les indemnités ne peuvent pas se cumuler et l'élu.e doit faire le choix de celle allouée pour l'une au l'autre de ses fonctions.

Par ailleurs, la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 relative au statut de l'élu.e local.e, précise que l'indemnité de fonction accordée au titre du mandat de maire est obligatoirement accordée au taux maximal sauf si la ou le maire invite le conseil municipal à y déroger pour la diminuer, ce que, pour garantir un niveau d'indemnisation équilibré de l'ensemble des élu.e.s investi.e.s de délégations, je vous invite d'ailleurs à faire.

Il est noté que ces évolutions modifient légèrement à la baisse l'enveloppe globale des indemnités versées aux élus.

Au terme de cet exposé, je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant, fixant le montant des indemnités des élu.e.s de la commune de Vire Normandie et ses communes déléguées, de même que le tableau qui lui est annexé, et d'abroger la délibération n°3 du 10 juillet 2020 à compter de l'exécution de cette présente délibération, étant rappelé que l'ensemble des élu.e.s investi.e.s de délégations dispose d'un arrêté de délégation en vigueur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2113-19 et L2123-17 et suivants,

VU la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 relative au statut de l'élu.e local.e, qui précise que l'indemnité de fonction accordée au titre du mandat de maire est obligatoirement accordée au taux maximal,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, qui constate l'élection de 13 adjoint.e.s au maire et de 8 maires délégués et la désignation de 10 adjoint.e.s aux maires délégué.e.s,

CONSIDERANT les transferts de compétence en cours vers l'intercommunalité,

CONSIDERANT les évolutions de doctrine en matière de cumul de majorations,

CONSIDERANT que la population totale INSEE de la commune nouvelle à prendre en compte s'élève à 18 069 habitants au 1^{er} janvier 2020 année de renouvellement du conseil municipal

CONSIDERANT que les dispositions de l'article L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales permettent le versement d'indemnités de fonctions,

CONSIDERANT que le total de ces indemnités non majoré ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale allouée pour l'indemnisation du maire, des adjoint.e.s et des conseiller.e.s investi.e.s d'une délégation, soit

le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux élu.e.s du conseil municipal d'une commune de même strate, à savoir $1 \times 65 \% \times \text{Indice Brut Terminal (IBT)} + 9 \times 27.5\% \times \text{IBT}$

CONSIDERANT par ailleurs, que le montant cumulé des indemnités des adjoint.e.s au maire et des maires délégués ne peut excéder le montant cumulé des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux adjoint.e.s d'une commune appartenant à la même strate démographique que la commune nouvelle et des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maires de communes appartenant aux mêmes strates démographiques que les communes déléguées,

CONSIDERANT que Vire Normandie est commune cheffe lieu d'arrondissement

CONSIDERANT que Vire Normandie a, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire de Vire Normandie invite les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de lui être accordée, comme l'autorise la loi,

CONSIDERANT que Monsieur Goethals, maire délégué de Vaudry, et Monsieur Gallier, maire délégué de Truttemer-le-Grand, invitent les membres du conseil municipal à déroger à l'indemnité maximale susceptible de leur être accordée, comme l'autorise la loi,

CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjoint au maire, Monsieur Gérard Mary a choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction de maire délégué de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont,

CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjoint au maire, Monsieur Gilles Maloisel a choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction de maire délégué de Coulonces,

CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire déléguée et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjointe au maire, Madame Nicole Desmottes a choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction de maire déléguée de Roullours,

CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjoint au maire, Monsieur Guy Velany a choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction de maire délégué de Maisoncelles-La-Jourdan,

CONSIDERANT que, face à l'impossibilité de cumuler des indemnités pouvant être versées au titre de sa fonction de maire délégué et celle pouvant l'être au titre de celle d'adjoint au maire, Monsieur Fernand Chenel a choisi de percevoir l'indemnité allouée à la fonction de maire délégué de Truttemer Le Petit,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées à ses membres,

CONSIDERANT enfin que le conseil municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L.2123-24 du CGCT, ramenée toutefois en application de l'article L. 2113-19 du même code à celle applicable aux communes de la même strate (10 000 – 19 999 habitants) et qu'il se prononce dans un second temps sur les majorations prévues au premier alinéa de l'article L. 2123-24 du CGCT sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- DECIDE de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoint.e.s au maire et des conseiller.e.s municipaux.ales investi.e.s d'une délégation comme suit :
 - Monsieur Marc Andreu Sabater, maire : 58,41 % de l'indice brut terminal ;
 - Madame Annie Rossi, adjointe au maire : 21,66% de l'indice brut terminal ;
 - Monsieur Régis Picot, adjoint au maire : 25.71% de l'indice brut terminal ;
 - Madame Catherine Madelaine, adjointe au maire : 23.50% de l'indice brut terminal ;
 - Madame Marie-Claire Lemarchand, adjointe au maire : 19.83% de l'indice brut terminal ;
 - Madame Valérie Ollivier, adjointe au maire : 19.83% de l'indice brut terminal ;
 - Monsieur Lucien Bazin, adjoint au maire : 19.83% de l'indice brut terminal ;
 - Madame Marie-Odile Morel, adjointe au maire : 19.83% de l'indice brut terminal ;
 - Monsieur Joël Droullon, adjoint au maire : 19,73% de l'indice brut terminal ;
 - Madame Nadine Letellier, conseillère municipale déléguée au développement des temps d'activités périscolaires et à la gestion de l'école Jacques Prévert : 23.14% de l'indice brut terminal ;
 - Madame Nathalie Le Dréau, conseillère municipale déléguée à la sécurité du quotidien : 8.25% de l'indice brut terminal ;
 - Monsieur Samuel Binet, conseiller municipal délégué aux travaux et projets de la commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan : 8.25% de l'indice brut terminal ;
 - Monsieur Patrick Gossmann, conseiller municipal délégué aux travaux de la commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont : 12.40% de l'indice brut terminal ;
 - Madame Marie-Ange Cordier, conseillère municipale déléguée à l'action sociale et à l'animation de la commune déléguée de Vaudry : 12,40 % de l'indice brut terminal.
- DECIDE de fixer le montant des indemnités de fonction des maires délégué.e.s, étant précisé que ces derniers exercent de droit les fonctions d'adjoint.e.s au maire de Vire Normandie, et de leurs adjoint.e.s comme suit :

Commune déléguée de Coulonces, strate démographique 500-999 habitants

Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 2 – Nombre d'adjoints délégués : 0

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Gilles Maloisel	40.30%

Commune déléguée de Roullours, strate démographique 500-999 habitants

Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 4 – Nombre d'adjoints délégués : 1

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire déléguée	Madame Nicole Desmottes	40.30%
1 ^{er} adjoint à la maire déléguée	Monsieur Michel Lelarge	10.7%

Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan, strate démographique 100 – 499 habitants

Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 2 – Nombre d'adjoints délégués : 0

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Guy Vélany	25,50%

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, strate démographique 1 000 – 3 499 habitants

Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 5 – Nombre d'adjoints délégués : 1

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Gérard Mary	51,60%
1 ^{ère} adjointe au maire délégué	Madame Martine Robbes	12.40%

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand, strate démographique 500 – 999 habitants

Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 3 – Nombre d'adjoints délégués : 0

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Pierre-Henri Gallier	31.57%

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit, strate démographique 100 – 499 habitants

Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 1 – Nombre d'adjoints délégués : 0

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Fernand Chenel	25.50%

Commune déléguée de Vaudry, strate démographique 1 000 – 3 499 habitants

Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 5 – Nombre d'adjoints délégués : 1

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Corentin Goethals	43.00%
1 ^{er} adjoint au maire délégué	Monsieur Dimitri Renault	16.00%

Commune déléguée de Vire, strate démographique 10 000 – 19 999 habitants

Nombre de membres du conseil de la commune déléguée : 25 – Nombre d'adjoints délégués : 7

Fonction	Prénom/Nom	Taux de l'indemnité de fonction
Maire délégué	Monsieur Marc Andreu Sabater	0.00%
1 ^{er} adjoint au maire délégué	Monsieur Régis Picot	0.00%
Adjointe au maire délégué	Madame Marie-Noëlle Ballé	27.50%
Adjoint au maire délégué	Monsieur Philippe Malléon	27.50%
Adjointe au maire délégué	Madame Cindy Coignard	27.50%
Adjoint au maire délégué	Monsieur Eric Dumont	27.50%
Adjointe au maire délégué	Madame Lyliane Maincent	27.50%
Adjoint au maire délégué	Monsieur Yoann Lefebvre	27.50%

Vu l'article L.2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que « l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct. Le conseil municipal vote, dans un premier temps, le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale définie au II de l'article L. 2123-24.

Dans un second temps, il se prononce sur les majorations prévues au premier alinéa du présent article, sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe. Ces deux décisions peuvent intervenir au cours de la même séance. »

- Dans un premier temps, il est donc proposé au conseil municipal de voter le montant des indemnités de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale suivant les éléments exposés supra.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	38	6
Vote Contre	0	0
Abstention	4	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité le montant des indemnités de fonction dans de l'enveloppe indemnitaire globale suivant les éléments exposés supra.

II. Vote des majorations.

Dans un second temps, sur la base des indemnités votées supra, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les majorations. Il est rappelé que celles-ci sont dès lors calculées à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maximums autorisés.

- Il est proposé au Conseil Municipal sur la base des indemnités qu'il vient d'adopter après répartition de l'enveloppe, de voter l'application des majorations suivantes :
 - Application du critère de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et mise en œuvre de la strate démographique immédiatement supérieure,
 - 20 % au titre de la qualité de commune cheffe lieu d'arrondissement

2-1. Non application des majorations aux conseillers communaux délégués.

L'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a ouvert la possibilité pour les conseillers municipaux délégués disposant de délégations de bénéficier des majorations prévues ci-dessus quelle que soit la taille de la commune.

- Il est proposé au conseil municipal de voter pour une non application de ces majorations aux conseillers communaux délégués.

2-2. Vote des taux de majoration.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal de voter le taux des majorations selon le tableau ci-dessous.

Nom	Fonction	Délégation	Enveloppe	Avec majoration		
				Coef	% IBT	Brut
Marc Andreu Sabater	Maire VN	NA	Vire Normandie	1,58	92,29%	3 589,44 €
Annie Rossi	Adjointe VN	Finances	Vire Normandie	1,40	30,33%	1 179,66 €
Régis Picot	Adjoint VN	RH	Vire Normandie	1,40	36,00%	1 400,18 €
Catherine Madelaine	Adjointe VN	Solidarités	Vire Normandie	1,40	32,90%	1 279,61 €
Marie-Claire Lemarchand	Adjointe VN	Culture	Vire Normandie	1,40	27,76%	1 079,70 €
Valérie Ollivier	Adjointe VN	Jeunesse	Vire Normandie	1,40	27,76%	1 079,70 €
Lucien Bazin	Adjoint VN	Affaires foncières, commerce	Vire Normandie	1,40	27,76%	1 079,70 €
Marie-Odile Morel	Adjointe VN	Accessibilité	Vire Normandie	1,40	27,76%	1 079,70 €
Joël Droullon	Adjoint VN	SPANC	Vire Normandie	1,40	27,62%	1 074,25 €

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	39	6
Vote Contre	0	0
Abstention	3	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité le taux des majorations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré au cours de 2 votes distincts,

- DECIDE en conséquence de fixer les indemnités du maire, de la et des maires délégué.e.s, des adjoint.e.s au maire, des adjoint.e.s à la ou au maire délégué.e et des conseiller.e.s municipaux.ales délégué.e.s selon le tableau annexé à la présente délibération.
- DECIDE que la présente délibération à compter de son exécution abroge la délibération n°3 du 10 juillet 2020.
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- DECIDE de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Tableau annexe récapitulant l'ensemble des Indemnités allouées

Au 1^{er} janvier 2020, indice brut terminal = indice brut 1027 (indice majoré 830) soit 3 889.40€ par mois

Nom	Fonction donnant droit à Indemnité	Délégation	Enveloppe	Hors majoration		Avec majoration		
				% IBT	Brut	Coef	% IBT	Brut
Marc Andreu Sabater	Maire VN	NA	Vire Normandie	58,41%	2 271,80 €	1,58	92,29%	3 589,44 €
Gérard Mary	Maire délégué	Adjoint VN Travaux structurants Maire délégué St Germain	Saint-Germain-de-Tallevende	51,60%	2 006,93 €	NA	NA	NA
Nicole Desmottes	Maire déléguée	Adjointe VN Urbanisme patrimoine habitat Maire déléguée de Roullours	Roullours	40,30%	1 567,43 €	NA	NA	NA
Gilles Maloisel	Maire délégué	Adjoint VN Transition écologique Maire délégué de Coulonces	Coulonces	40,30%	1 567,43 €	NA	NA	NA
Annie Rossi	Adjointe VN	Finances	Vire Normandie	21,66%	842,61 €	1,40	30,33%	1 179,66 €
Régis Picot	Adjoint VN	RH	Vire Normandie	25,71%	1 000,13 €	1,40	36,00%	1 400,18 €
Catherine Madelaine	Adjointe VN	Solidarités	Vire Normandie	23,50%	914,01 €	1,40	32,90%	1 279,61 €
Guy Vélany	Maire délégué	Maire délégué de Maisoncelles La Jourdan	Vire Normandie	25,50%	991,80 €	NA	NA	NA
Marie-Claire Lemarchand	Adjointe VN	Culture	Vire Normandie	19,83%	771,21 €	1,40	27,76%	1 079,70 €
Fenand Chenel	Maire délégué	Maire délégué de Truttemer le Petit	Truttemer-le-Petit	25,50%	991,80 €	NA	NA	NA
Valérie Ollivier	Adjointe VN	Jeunesse	Vire Normandie	19,83%	771,21 €	1,40	27,76%	1 079,70 €
Lucien Bazin	Adjoint VN	Affaires foncières, commerce	Vire Normandie	19,83%	771,21 €	1,40	27,76%	1 079,70 €
Marie-Odile Morel	Adjointe VN	Accessibilité	Vire Normandie	19,83%	771,21 €	1,40	27,76%	1 079,70 €
Joël Droullon	Adjoint VN	SPANC	Vire Normandie	19,73%	767,32 €	1,40	27,62%	1 074,25 €
Nadine Letellier	Conseillère municipale déléguée	TAP	Vire Normandie	23,14%	900,01 €	NA	NA	NA

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dread	municipale déléguée	Sécurité	Vire Normandie	8,25%	320,88 €	NA	NA	NA
Samuel Binet	Conseiller municipal délégué	Travaux Maisonscelles-la-Jourdan	Vire Normandie	8,25%	320,88 €	NA	NA	NA
Marie-Ange Cordier	Conseillère municipale déléguée	Education vie associative Vaudry	Vire Normandie	12,40%	482,29 €	NA	NA	NA
Patrick Gossmann	Conseiller municipal délégué	Communication, foncier SGT	Vire Normandie	12,40%	482,29 €	NA	NA	NA
Michel Lelarge	Adjoint à la maire déléguée	Travaux	Roullours	10,70%	416,17 €	NA	NA	NA
Martine Robbes	Adjointe au maire délégué	Etat-civil	Saint-Germain-de-Tallevende	12,40%	482,29 €	NA	NA	NA
Pierre-Henri Gallier	Maire délégué	NA	Truttemer-le-Grand	31,57%	1 227,88 €	NA	NA	NA
Corentin Goethals	Maire délégué	NA	Vaudry	43,00%	1 672,44 €	NA	NA	NA
Dimitri Renault	Adjoint au maire délégué	Etat-civil, travaux	Vaudry	16,00%	622,30 €	NA	NA	NA
Marie-Noëlle Ballé	Adjointe au maire délégué	Vie associative	Vire	27,50%	1 069,59 €	NA	NA	NA
Philippe Malléon	Adjoint au maire délégué	Sports	Vire	27,50%	1 069,59 €	NA	NA	NA
Cindy Coignard	Adjointe au maire délégué	Education	Vire	27,50%	1 069,59 €	NA	NA	NA
Eric Dumont	Adjoint au maire délégué	Travaux Vire	Vire	27,50%	1 069,59 €	NA	NA	NA
Lyliane Maincent	Adjointe au maire délégué	Etat-Civil	Vire	27,50%	1 069,59 €	NA	NA	NA
Yoann Lefebvre	Adjoint au maire délégué	Com, démocratie participative	Vire	27,50%	1 069,59 €	NA	NA	NA

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Angé		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHENEL Fernand	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176 20210518 31 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210518-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2021

Affichage : 18/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Cadre de Vie, travaux, accessibilité

32.Travaux d'effacement des réseaux de la Rue Girard

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **248 291,98 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20 %, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **179 588,87 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 26 avril 2021.

Suivant l'avis favorable de la commission « Cadre de vie, travaux, accessibilité, renouvellement urbain » du 19 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet et sa demande,
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau de donner permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- De décider d'inscrire le paiement de sa participation soit :
 - ☐ en section de fonctionnement
 - ☒ en section investissement, par fonds de concours *(que sur la partie électricité)*
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/32 du 17 mai 2021 à 20h30



- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que le somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 6 207,30 €,
- D'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/32 du 17 mai 2021 à 20h30

DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/32 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Cadre de vie, Travaux, Accessibilité

33.Fixation tarif – Vente sacs déchets de tonte Éric DUMONT

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune déléguée de Vire a décidé de collecter en porte à porte, sur rendez-vous, les déchets verts issus uniquement de tonte chez les particuliers, avec un attelage de deux chevaux de race Cob Normand.

La collecte est réservée aux personnes de + de 70 ans, aux personnes à mobilité réduite et à titre exceptionnel (personnes ne disposant pas de véhicule personnel pour se rendre à la déchetterie). Les utilisateurs de cette collecte devront disposer de sacs papiers à la vente.

Ce service précédemment existant au sein de l'IVN, obligeait les particuliers à se fournir en sacs papier KRAFT non réutilisables et compactables, le prix moyen des sacs par grosse quantité était de l'ordre de 7,50 € les 20.

La collectivité se doit de fixer des nouveaux tarifs pour la vente des sacs. Compte-tenu du faible volume commandé par la collectivité, soit env. 1 000 sacs, cela ne permet pas de faire bénéficier les particuliers des anciens prix de l'IVN.

Le prix de vente moyen des 20 sacs est proposé au prix d'achat coûtant auquel s'ajoute les frais de livraison.

Le prix des 20 sacs KRAFT de 100L est proposé à **13,60 € TTC**.

L'encaissement s'organiserait au sein des Services Techniques par un régisseur titulaire et deux régisseurs suppléants.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 26 avril 2021.



Suivant l'avis favorable de la commission « Cadre de vie, travaux, accessibilité, renouvellement urbain » du 19 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'adopter le tarif public applicable au 1^{er} mai 2021.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Emile		☒		Régis PICOT

Accusé de réception du Maire de l'Intérieur

014-200060176-20210525-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/33 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/33 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Patrimoine

34. Désaffectation d'une portion de la rue du Docteur Lepelletier

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2111-1 ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L. 111-1 et L. 141-3

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie, est propriétaire de la rue du Docteur Lepelletier ;

CONSIDERANT qu'une portion de la rue du Docteur Lepelletier est située à l'intérieur de l'enceinte du lycée Marie Curie depuis plus de cinquante ans ;

CONSIDERANT que cette portion de la rue du Docteur Lepelletier est composée d'un délaissé de voirie, n'est plus aménagée et est non accessible à la circulation terrestre depuis plus cinquante ans ;

CONSIDERANT que cette portion de la rue du docteur Lepelletier d'une emprise de 109 m² env. (avant bornage) n'est pas, en fait, affectée à la circulation terrestre, à l'usage direct du public, l'emprise étant clôturée dans l'enceinte du lycée, elle est affectée au service public de l'enseignement. Elle n'est donc pas indispensable à un quelconque usage communal et est détachable du reste de la rue ;

CONSIDERANT que le conseil municipal du 1^{er} avril 2019 a autorisé le transfert de propriété de droit (application de la loi du 13 août 2004) d'une portion de la rue du Docteur Lepelletier au profit de la Région Normandie ;

CONSIDERANT qu'il convient de désaffecter cette portion de la rue du Docteur Lepelletier qui n'est en fait pas affectée à la circulation terrestre. Considérant que ce préalable est nécessaire à ce transfert ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/34 du 17 mai 2021 à 20h30



CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable, attendue que la portion à désaffecter, et éventuellement transféré ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de procéder à un déclassement dans le domaine privé pour la cession d'un bien entre deux entités publiques dès lors que ce bien reste dans le domaine public ;

CONSIDERANT que cette portion de la rue du Docteur Lepelletier n'est pas nécessaire à la circulation terrestre, que son transfert de propriété ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie ;

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 26 avril 2021.

Suivant l'avis favorable de la commission «Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce » du 21 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De désaffecter la portion de 109 m²env. de la rue du Docteur Lepelletier située à l'intérieur de l'enceinte du lycée Marie Curie en dehors de la circulation terrestre, de la désaffecter de l'usage direct du public, de la désaffecter de tous services publics à l'exception du service public de l'enseignement. Cette partie désaffectée est composée d'une portion non aménagée et d'un délaissé de voirie, comme indiqué sur le plan en annexe.
- De préserver l'affectation à la circulation terrestre de la portion aménagée située en dehors de l'enceinte du lycée Marie Curie.
- D'habiliter Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents devant permettre de concrétiser ce dossier.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-34-DE

Accusé certifié exécutoire

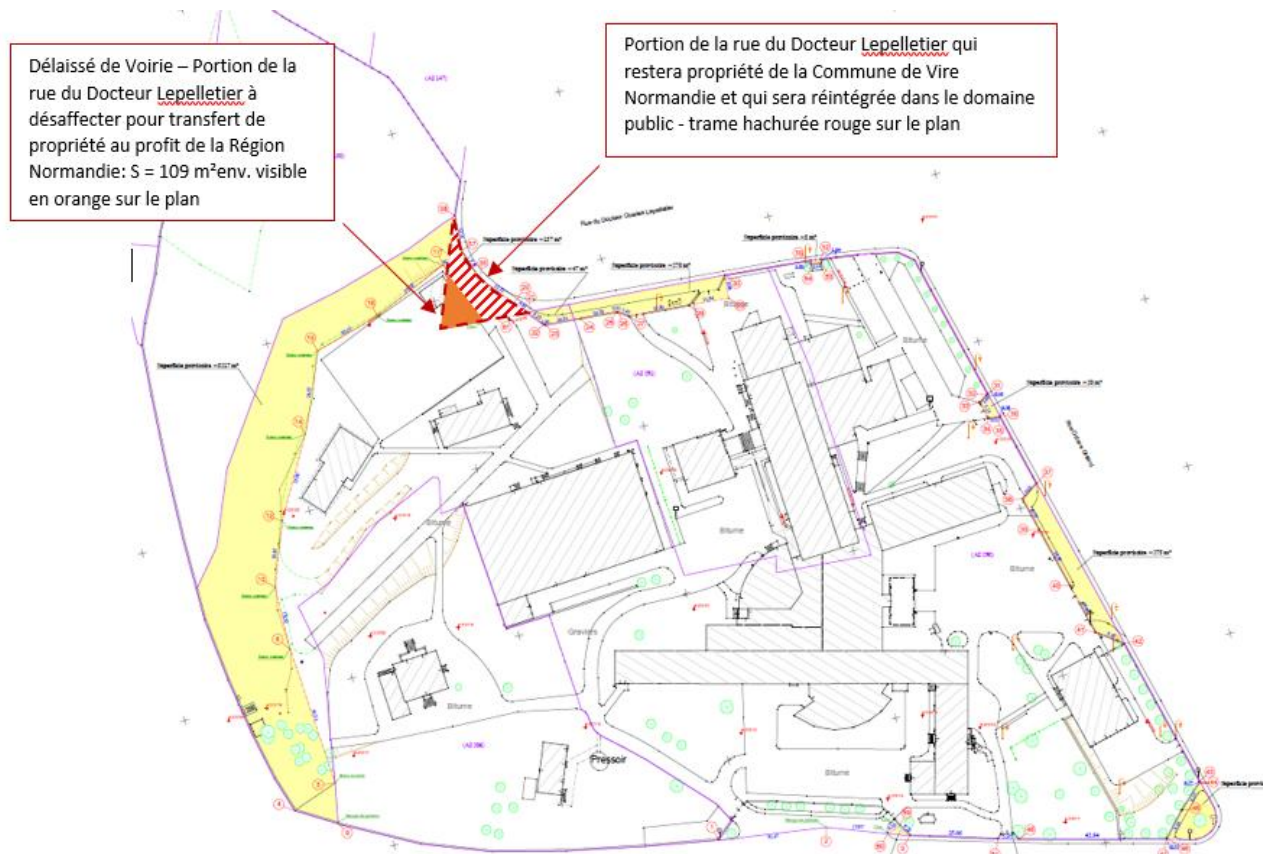
Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/34 du 17 mai 2021 à 20h30

Annexes :

- **Plan :**



- **Photo**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/34 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/34 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/34 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Patrimoine

35. Lycée Marie Curie – Transfert de Propriétés à titre gracieux entre la Région Normandie et la Commune de Vire Normandie Lucien BAZIN

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

VU l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la loi du 13 août 2004, article 79-II et l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permettant de transférer aux Régions et à titre gracieux, l'assiette foncière des lycées appartenant aux communes ;

VU la délibération du 23 Janvier 2012, autorisant la commune historique de Vire à transférer à la région Normandie, à titre gracieux les parcelles AI n°150 et 290 ;

VU la délibération du 1er avril 2019, autorisant les transferts de Propriétés à titre gracieux entre la Région Normandie et la Commune de Vire Normandie afin de mettre en sécurité les abords du Lycée Marie Curie et autorisant la Commune de Vire Normandie à conserver la parcelle AI 150 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster les délibérations de 2012 et de 2019 au vu de l'évolution du dossier ;

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie, est propriétaire de la parcelle AI 290 située à Vire Commune déléguée de Vire Normandie ;

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie souhaite conserver une surface dite supplémentaire de 3200 m² (à confirmer selon bornage) qui sera détachée de la parcelle AI 290 afin de faciliter l'accès et l'entretien de la parcelle AI 150 ;

CONSIDERANT que l'emprise des points 1, 2, 3, 4, 5 représente une surface de 500 m² env. (à confirmer selon bornage) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/35 du 17 mai 2021 à 20h30



CONSIDERANT que la Région Normandie souhaite récupérer une portion de l'emprise du domaine public le long de la rue du Docteur Lepelletier suivant le nouveau plan 1 ci-joint en annexe (point 7), pour une superficie de 109 m² env. (à confirmer selon bornage);

CONSIDERANT que la commune de Vire Normandie avait validé lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2019 le transfert de propriété à titre gracieux au profit de la Région Normandie de cette portion de domaine public ;

CONSIDERANT que la portion de domaine public située le long de la rue du Docteur Lepelletier est un délaissé de voirie en cours de désaffectation ;

CONSIDERANT que la Région Normandie est propriétaire de la parcelle AI 291 ;

CONSIDERANT que l'emprise du point 6 représente une surface de 270 m² env. (à confirmer selon bornage) ;

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 26 avril 2021.

Suivant l'avis favorable de la commission «Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce » du 21 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner un avis favorable :

- AU transfert de propriété de droit de la parcelle AI 290 au profit de la Région Normandie après extraction des emprises des points 1,2,3,4,5 pour restitution dans le domaine public communal d'une surface estimée à 500 m² (sous réserve du document d'arpentage) et après détachement de la surface dite supplémentaire de 3200 m² env. devant faciliter l'accès et l'entretien de la parcelle AI 150, le tout représentant une surface estimée à 3703 m² (sous réserve du document d'arpentage)
- AU transfert de la propriété de droit à la Région de ladite emprise de la rue du Docteur Lepelletier d'une surface estimée à environ 109 m² (sous réserve du document d'arpentage).
- A l'acquisition gratuite par la commune de Vire Normandie de l'emprise du point 6 d'une surface estimée à 270 m² (sous réserve du document d'arpentage) extraite de la parcelle AI 291, dont la Région est propriétaire
- Pour autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte administratif de transfert de propriété concernant la parcelle AI 290 et l'emprise de la rue du Docteur Charles Lepelletier et l'acte de cession en la forme administrative relative à l'emprise foncière de la parcelle AI 291 qui seront élaborés par la Région Normandie, ainsi que tous documents se reportant à ces mutations.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

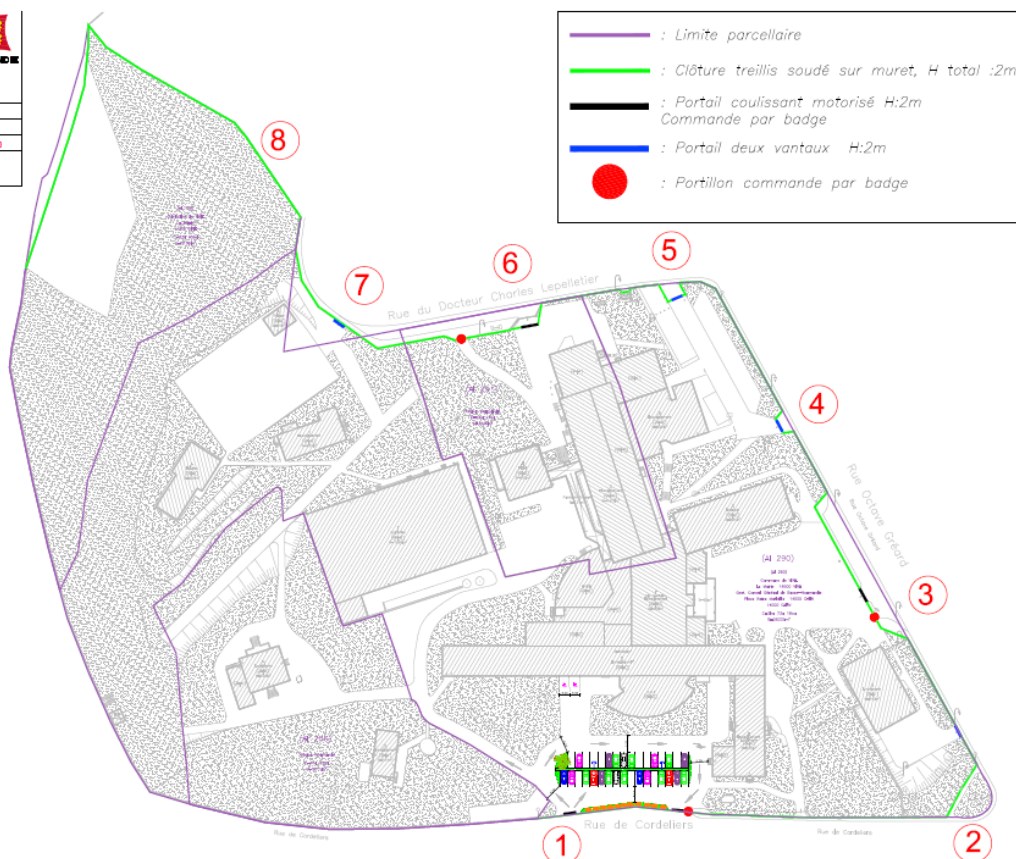
Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/35 du 17 mai 2021 à 20h30

Annexes :

Plan 1:

Direction des Bâtiments Régionaux
 18 Rue Octave Gréard
 14500 VIRE
 02 31 08 10 00
 02 31 08 10 01
 02 31 08 10 02
 02 31 08 10 03
 02 31 08 10 04
 02 31 08 10 05
 02 31 08 10 06
 02 31 08 10 07
 02 31 08 10 08
 02 31 08 10 09
 02 31 08 10 10
 02 31 08 10 11
 02 31 08 10 12
 02 31 08 10 13
 02 31 08 10 14
 02 31 08 10 15
 02 31 08 10 16
 02 31 08 10 17
 02 31 08 10 18
 02 31 08 10 19
 02 31 08 10 20
 02 31 08 10 21
 02 31 08 10 22
 02 31 08 10 23
 02 31 08 10 24
 02 31 08 10 25
 02 31 08 10 26
 02 31 08 10 27
 02 31 08 10 28
 02 31 08 10 29
 02 31 08 10 30
 02 31 08 10 31
 02 31 08 10 32
 02 31 08 10 33
 02 31 08 10 34
 02 31 08 10 35
 02 31 08 10 36
 02 31 08 10 37
 02 31 08 10 38
 02 31 08 10 39
 02 31 08 10 40
 02 31 08 10 41
 02 31 08 10 42
 02 31 08 10 43
 02 31 08 10 44
 02 31 08 10 45
 02 31 08 10 46
 02 31 08 10 47
 02 31 08 10 48
 02 31 08 10 49
 02 31 08 10 50
 02 31 08 10 51
 02 31 08 10 52
 02 31 08 10 53
 02 31 08 10 54
 02 31 08 10 55
 02 31 08 10 56
 02 31 08 10 57
 02 31 08 10 58
 02 31 08 10 59
 02 31 08 10 60
 02 31 08 10 61
 02 31 08 10 62
 02 31 08 10 63
 02 31 08 10 64
 02 31 08 10 65
 02 31 08 10 66
 02 31 08 10 67
 02 31 08 10 68
 02 31 08 10 69
 02 31 08 10 70
 02 31 08 10 71
 02 31 08 10 72
 02 31 08 10 73
 02 31 08 10 74
 02 31 08 10 75
 02 31 08 10 76
 02 31 08 10 77
 02 31 08 10 78
 02 31 08 10 79
 02 31 08 10 80
 02 31 08 10 81
 02 31 08 10 82
 02 31 08 10 83
 02 31 08 10 84
 02 31 08 10 85
 02 31 08 10 86
 02 31 08 10 87
 02 31 08 10 88
 02 31 08 10 89
 02 31 08 10 90
 02 31 08 10 91
 02 31 08 10 92
 02 31 08 10 93
 02 31 08 10 94
 02 31 08 10 95
 02 31 08 10 96
 02 31 08 10 97
 02 31 08 10 98
 02 31 08 10 99
 02 31 08 11 00



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-35-DE

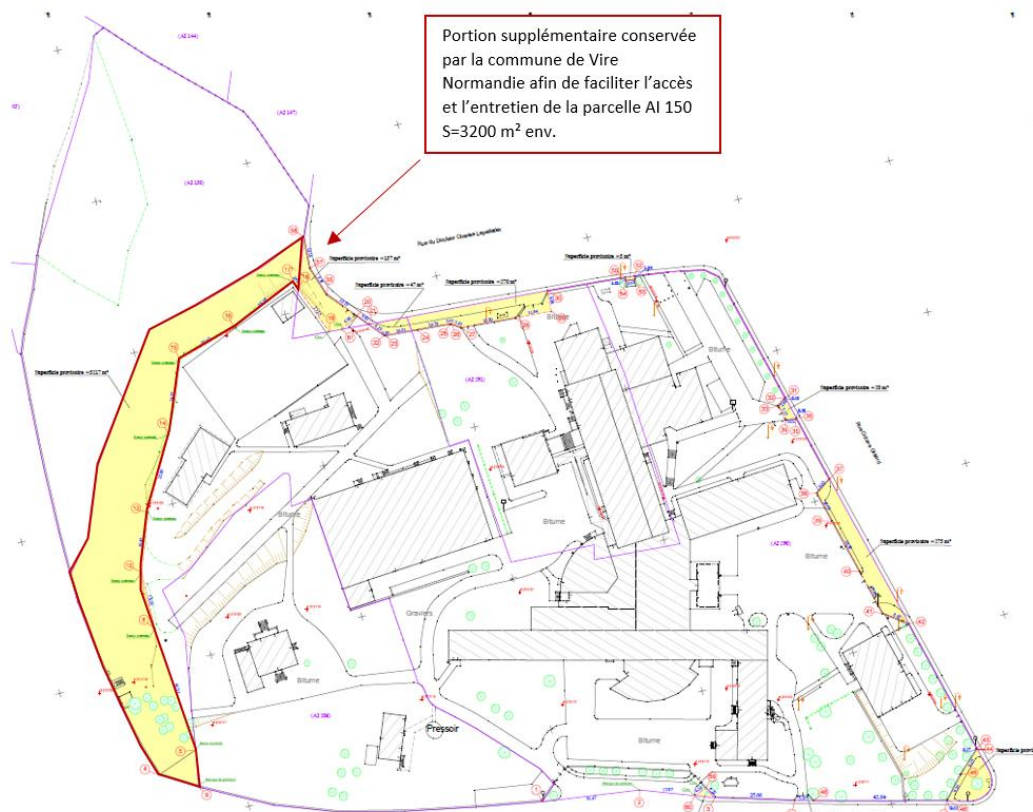
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

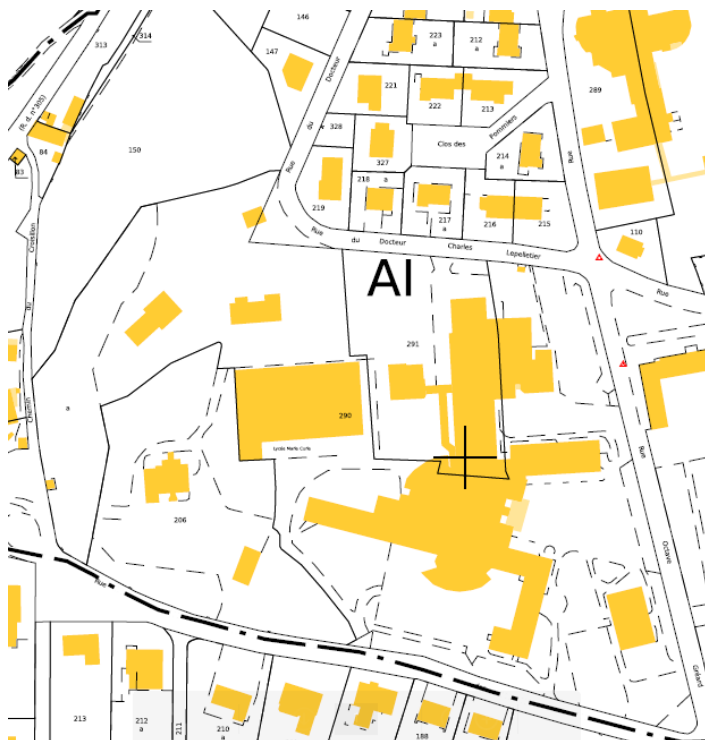
Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/35 du 17 mai 2021 à 20h30

Plan 2 :



Extrait de cadastre :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/35 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/35 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/35 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Patrimoine

36. Programme d'habitat la Mercerie : Vente de 3 lots à bâtir – Hameau A Lots n°9, 10, 11 et 12.

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération du 3 novembre 2016, le Conseil Municipal a arrêté les conditions de cession des lots à bâtir du hameau A du quartier de La Mercerie et la déclaration préalable relative à la création dudit lotissement a été accordée le 29 mai 2017.

Les lots 9, 10, 11 et 12 à bâtir ont fait l'objet d'une option d'achat se déclinant comme précisé au tableau ci-après détaillé en annexe I.

En application de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, France Domaines a été consulté pour avis. Cet avis, daté du 4 mars 2019, estime la valeur des lots du hameau A entre 13 000 Euros (lot 1) et 17 000 euros (lots 4 à 12).

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 26 avril 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/36 du 17 mai 2021 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la commission «Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce » du 21 avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de décider la vente des lots 9, 10, 11 et 12 du programme d'habitat de La Mercerie aux personnes et selon les conditions détaillées aux annexes I et II ci-jointes. L'annexe II récapitule les étapes de la procédure d'acquisition ainsi que les incidences du non-respect des délais impartis à chacune d'entre elles,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente qui sera rédigé par Maître Noël, notaire à Vire Normandie pour les lots 9, 10, 12 et l'Office Notarial Virois pour le lot 11 ainsi que tous documents relatifs à cette transaction et, notamment, l'acte administratif ou authentique constatant le transfert de propriété des immeubles communaux concernés par cette transaction du patrimoine de l'ancienne commune de Vire vers celui de la commune nouvelle de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	7
Vote Pour	40	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/36 du 17 mai 2021 à 20h30

SECTEUR A

Lot 1
357 m²
AZ n°204

Lot 2
367 m²
AZ n°205

Lot 3
441 m²
AZ n°206

Lot 4
519 m²
AZ n°207

Lot 5
546 m²
AZ n°208

Lot 6
531 m²
AZ n°209

Lot 7
508 m²
AZ n°210

Lot 8
508 m²
AZ n°211

Lot 9
490 m²
AZ n°212

Lot 10
514 m²
AZ n°213

Lot 11
533 m²
AZ n°214

Lot 12
526 m²
AZ n°215

Lot 13
482 m²
AZ n°216

Lot 14
433 m²
AZ n°217

Cession du lot 9 au profit des personnes qui ont complété le bon de réservation réceptionné en mairie le 28/10/2020

Cession du lot 10 au profit des personnes qui ont complété le bon de réservation réceptionné en mairie le 14/12/2021

Cession du lot 11 au profit des personnes qui ont complété le bon de réservation réceptionné en mairie le 11/12/2020

Cession du lot 12 au profit des personnes qui ont complété le bon de réservation réceptionné en mairie le 27/11/2020

0210525-36-DE

et : 25/05/2021

Page 3 sur 6

ANNEXE 1:

Hameau	N° de lot	Surface ⁽¹⁾	Référence cadastrale	Adresse postale	Tarif de cession ⁽²⁾⁽³⁾	Identité de l'acquéreur	Notaire chargé de la transaction ⁽²⁾	Estimation du Domaine
A	9	490 m²	AZ n°212	Rue de la La Glinière	16 000 €	Personnes ayant complété le bon de réservation, réceptionné en mairie le 28/10/2020	Maître Noël	Entre 13 000 € et 17 000 € (avis du 04.03.2019)
A	10	514 m²	AZ n°213	Rue de la La Glinière	16 000 €	Personnes ayant complété le bon de réservation, réceptionné en mairie le 14/12/2020	Maître Noël	Entre 13 000 € et 17 000 € (avis du 04.03.2019)
A	11	533 m²	AZ n°214	Rue de la La Glinière	16 000 €	Personnes ayant complété le bon de réservation, réceptionné en mairie le 11/12/2020	Office Notarial Vrois	Entre 13 000 € et 17 000 € (avis du 04.03.2019)
A	12	526 m²	AZ n°215	Rue de la La Glinière	16 000 €	Personnes ayant complété le bon de réservation, réceptionné en mairie le 27/11/2020	Maître Noël	Entre 13 000 € et 17 000 € (avis du 04.03.2019)

(1) Surface définitive après bornage

(2) L'acte de vente sera signé auprès des études notariales viroises au choix des acquéreurs. Les frais de mutation seront à la charge exclusive des acquéreurs.

(3) Les frais de mise en service des réseaux eau potable (EPo), eaux usées (EU) et eaux pluviales (EPI) sont établis par les Services Eau et Assainissement de Vire Normandie et réglés directement par les futurs propriétaires et distinctement du prix d'achat du terrain, après facturation.

ANNEXE 2 :

ANNEXE II - ETAPES DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION D'UN LOT A BATIR



Etapas du projet	Signature d'un compromis de vente auprès de l'étude notariale viroise retenue	Dépôt du permis de construire	Obtention du Permis de construire	VENTE du lot réservé	Ouverture du chantier de construction	Achèvement des travaux de construction
Délais impartis	1 mois maximum après la prise d'option d'acquisition	4 mois maximum après la signature du compromis	5 mois maximum après le dépôt du permis de construire	2 mois maximum après l'obtention du permis de construire	6 mois maximum après la signature de l'acte de vente	24 mois maximum après l'ouverture du chantier
Incidences non respect des délais impartis	Annulation de l'option	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Caducité du compromis de vente	Résolution de la vente	Résolution de la vente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/36 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAUD a été nommé Secrétaire de Séance

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT
COGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/36 du 17 mai 2021 à 20h30

MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/36 du 17 mai 2021 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de VIRESport et associations**37.Golf : Aide financière pour l'organisation de la Coupe de Vire Normandie annuelle**

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'association sportive du Golf Vire la Dathée organise le dimanche 13 juin sur la parcours de la Dathée une compétition intitulée la coupe Vire Normandie. Pour mener à bien cette manifestation importante pour le club, les dirigeants sollicitent une subvention de 1500€ auprès de la collectivité.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 26 avril 2021.

Suivant l'avis favorable de la commission « Sport Vie Associative » du 1^{er} avril 2021 et du bureau municipal du 04 mai 2021, il est proposé du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de golf de 1500€ pour mener à bien cette compétition.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	7
Vote Pour	40	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/37 du 17 mai 2021 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210525-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021
Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/37 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/37 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

38. Avenant à la convention de location-vente d'un four électrique à la boulangerie de Coulonces

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le boulanger de Coulonces, loue à la commune un four électrique de boulangerie en crédit-bail. Cette location-vente a été autorisée par le conseil municipal de Coulonces par délibération du 26/06/2015. Elle a débuté le 01/04/2015. La convention de location-vente du 09/06/2020 est venue régulariser cette location-vente, après accord du conseil municipal de Vire Normandie du 16/12/2019.

Selon les termes de la convention de location-vente du 09/06/2020, la location débute le 01/04/2015 pour se terminer au 30/06/2025. Les locataires ne versent un loyer qu'à compter du 01/07/2020. Le loyer mensuel est de 300 € HT. La valeur du four est fixée à 18 543 € HT. Au terme des 60 mensualités payables, les locataires pourront se rendre acquéreur du matériel moyennant le paiement de la valeur résiduelle du matériel.

En raison de la crise sanitaire, les locataires n'ont pas pu payer le loyer à compter du 01/07/2020 et ils demandent un aménagement de la location-vente. Le premier loyer ne serait versé qu'à compter du 01/10/2021. Ce qui signifie qu'afin de pouvoir verser les 60 mensualités, la convention de location-vente prendrait fin au 30/09/2026.



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 28 avril 2021 et du Bureau Municipal du 04 Mai 2021, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De prolonger jusqu'au 30/09/2026 la convention de location-vente d'un four électrique auprès de La Boulangerie-Pâtisserie Christophe et Delizia de Coulonces du 09/06/2020. Et de fixer le paiement du premier loyer au 01/10/2021.
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'avenant proposé à la convention de location-vente d'un four électrique auprès La Boulangerie-Pâtisserie Christophe et Delizia de Coulonces du 09/06/2020.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Emile		☒		Régis PICOT

Accusé de réception du Maire de l'Intérieur

014-200060176-20210525-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/38 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/38 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

39. Effacement de la ligne 20 000 volts.

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement de la ligne 20 000 volts.

La délibération concernant l'effacement de réseau Rue de Bordeaux a été prise le 1^{er} avril 2019, numéro 39.

L'opportunité est de réaliser en même temps l'effacement de la 20 000 volts sur le même itinéraire. Enedis accorde au SDEC la maîtrise d'œuvre.

Le coût de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 53 081.77 € TTC.

La contribution de la Collectivité est estimée à **22 117.40 € HT**.

Pour rappel, il faut ajouter à cette somme le montant délibéré le 1^{er} avril 2019 soit 63 536.58 € HT. La contribution de la Collectivité finale pour ce projet est donc de 85 653.98 € HT pour l'effacement Rue de Bordeaux et l'effacement de la ligne 20 000 volts.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Délibération n°2021/05/17/39 du 17 mai 2021 à 20h30



Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à la récupération de TVA,
- D'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Délibération n°2021/05/39 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210521-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021
Affichage : 21/05/2021

Délibération n°2021/05/39 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Délibération n°2021/05/39 du 17 mai 2021 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de COULONCES

40. Desserte intérieur énergie électrique SDEC ENERGIE – Tranche 2 Lotissements Pont de La Londe

Gilles MALOISEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à la réalisation de la desserte intérieure en énergie électrique Basse Tension de la deuxième tranche (8 lots) d'aménagement du lotissement Le Pont De La Londe.

Le coût de cette opération est estimé, sur les bases de cette étude préliminaire, à 14 399.05 € HT. Dans cette somme est compris deux phases de travaux :

- La desserte intérieure basse tension pour un coût de 12 956.71 € HT,
- Fourreau en attente (éclairage public) avec tresse cuivre en fond de fouille d'un montant de 1 442.34 € HT.

La contribution de la Collectivité est estimée à **3 528.86 € HT** (2 591.34 € + 937.52 €).

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,



- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à la récupération de TVA,
- D'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Délibération n°2021/05/40 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210521-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021
Affichage : 21/05/2021

Délibération n°2021/05/40 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210521-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2021

Affichage : 21/05/2021

Délibération n°2021/05/40 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

41. Travaux et servitude de passage au profit de la commune pour évacuer les eaux pluviales de la voirie au lieu-dit de la Trébussonnière sur la commune déléguée de Maisoncelles-La-Jourdan Guy VELANY

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

L'accumulation d'eau de pluie sur la voirie publique au niveau de la parcelle 388 B 1005 située au lieu-dit de la Trébussonnière sur la commune déléguée de Maisoncelles-La-Jourdan à VIRE NORMANDIE (14500), rend nécessaire son évacuation par un réseau passant par les parcelles privées 388 B 1005, 388 B 1057 et 388 B 1131. En effet en cas de forte pluviométrie, la parcelle B 1005 subit des inondations en provenance de la voie publique.

En effet une étude commandée par la commune à la société SCE a mis en avant le sous dimensionnement de l'ouvrage public d'infiltration créer le long de la voirie.

Pour résoudre ce désordre affectant la parcelle privée B 1005, il s'agira pour la commune d'évacuer les eaux de pluie de la voie publique via un tuyau enterré qui, partant de la voie publique depuis un puisard, débouchera sur la parcelle B 1131 en contrebas en passant par les parcelles B 1005 et B 1057. Le coût de ces travaux est estimé à 16 700 € TTC euros.

Ces travaux rendent nécessaire l'établissement d'une servitude de passage pour ce réseau sur les parcelles privées B 1005, B 1057 et B 1131 et l'établissement d'un protocole d'accord transactionnel entre la commune et le propriétaire de la parcelle B 1005 pour résoudre tous litiges relatifs aux inondations dont il a été victime.

LE CONSEIL CONSULTATIF :

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 2044 et 2052 du code civil.

Vu les articles 697 à 702 du code civil.



Considérant qu'en période de forte pluviométrie, la parcelle 388 B 1005 située au lieu-dit de la Trébussonnière sur la commune déléguée de Maisoncelles-La-Jourdan à VIRE NORMANDIE (14500) subit régulièrement des inondations. Considérant que ces inondations proviennent des eaux pluviales de la voirie communale qui ont une mauvaise évacuation au niveau de la parcelle B 1005.

Considérant que pour résoudre ce désordre la commune va évacuer les eaux de pluie de la voie publique via un tuyau enterré qui, partant de la voie publique depuis un puisard, débouchera sur la parcelle B 1131 en contrebas en passant par les parcelles B 1005 et B 1057.

Considérant que ces travaux nécessitent l'établissement d'une servitude de passage pour ce réseau sur les parcelles privées B 1005, B 1057 et B 1131 au profit de la voirie publique. Considérant qu'il s'agit d'une servitude permanente. Considérant que les propriétaires des parcelles B 1005, B 1057 et B 1131 renoncent à toutes indemnités en contrepartie de cette servitude.

Considérant que la commune renonce à demander une participation aux propriétaires de la parcelle B 1005 et à tous recours en ce sens. Considérant que le propriétaire de la parcelle B 1005 renonce à toutes demandes indemnitaires suites aux travaux ou aux inondations dont il a été victime et à tous recours en ce sens. Considérant que ce renoncement est caduc si les travaux entrepris par la commune ne résolvent pas les problèmes d'inondation de la parcelle B 1005 par les eaux de pluie de la voirie publique.

Après en avoir été avisé,

Le conseil consultatif a émis un avis favorable le 23 avril 2021.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer **une servitude de passage** pour un réseau en eau pluviale avec les propriétaires des parcelles 388 B 1005, 388 B 1057 et 388 B 1131 situées au lieu-dit de la Trébussonnière à VIRE NORMANDIE (14500) sur la commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan, reprenant la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer **un protocole d'accord transactionnel** entre la commune et les propriétaires de la parcelle B 1005 située au lieu-dit de la Trébussonnière sur la commune déléguée de Maisoncelles-La-Jourdan à VIRE NORMANDIE (14500), reprenant la présente délibération afin d'éteindre tous litiges.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette servitude et de ce protocole d'accord transactionnel.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/41 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Jérôme		☒		Régis PICOT

Accusé de réception du Maire de l'Intérieur

014-200060176-20210525-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/41 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/17/41 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

42. Lotissement « Village des Ajoncs » - Option d'achat – lot n°02

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°02 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de Mme Eliane FOUASSE domiciliée « La Tournerie » 50140 Saint-Clément-Rancoudray auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1086 pour une superficie totale de 701 m2 d'un montant total de 14 020 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (quatorze mille vingt euros)

Un avis est demandé sur le projet de délibération portant sur l'option d'achat – lot n°02 Lotissement « Village des Ajoncs ».

Le conseil consultatif a émis un avis favorable à l'unanimité le 23 avril 2021.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'ACCEPTER de vendre la parcelle de terrain constructible B 1086 au prix de 14 020 euros à Mme Eliane FOUASSE
- D'ACCEPTER que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.
- DE DONNER tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.



- D'AUTORISER M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/42 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Emile		☒		Régis PICOT

Accusé de réception du Maire de l'Intérieur

014-200060176-20210525-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/42 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/42 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

43. Lotissement « Village des Ajoncs » - Option d'achat - lot n°07

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°07 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de Mme Nancy ROSZAC domiciliée « La Samsonnière » – Maisoncelles-la-Jourdan - 14500 Vire Normandie auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1091 pour une superficie totale de 603 m2 d'un montant total de 12 060 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (douze mille soixante euros)

Le conseil consultatif a émis un avis favorable le 23 avril 2021.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'ACCEPTE de vendre la parcelle de terrain constructible B 1091 au prix de 12 060 euros à Mme Nancy ROSZAC.
- D'ACCEPTE que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.
- De DONNER tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/17/43 du 17 mai 2021 à 20h30



-
- D'AUTORISER M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/43 du 17 mai 2021 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210526-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021
Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/43 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/43 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

44. Lotissement « Village des Ajoncs » - Option d'achat – lot n°14

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°14 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de M. Alexandre CHAMBRIER domicilié « Le Moulin de Sourdeval » 50150 SOURDEVAL auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1098 pour une superficie totale de 588 m2 d'un montant total de 11 760 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (onze mille sept cent soixante euros)

Le conseil consultatif a émis un avis favorable le 23 avril 2021.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'ACCEPTER de vendre la parcelle de terrain constructible B 1098 au prix de 11 760 euros à M. Alexandre CHAMBRIER.
- D'ACCEPTER que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.
- De DONNER tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.



- D'AUTORISER M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/44 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210526-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021
Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/44 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/44 du 17 mai 2021 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

45 - Lotissement « Village des Ajoncs » - Option d'achat – lot n°15 & 16

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°15 et 16 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part de M. et Mme GIRARD Julien domiciliés 7 Rue Notre Dame - Vire - 14500 Vire Normandie auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

- B 1099 pour une superficie totale de 579 m2 d'un montant total de 11 580 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (onze mille cinq cent quatre-vingt euros)
- B 1100 pour une superficie totale de 607 m2 d'un montant total de 12 140 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (douze mille cent quarante euros)

Le conseil consultatif a émis un avis favorable le 23 avril 2021.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'ACCEPTER de vendre les parcelles de terrain constructible B 1099 & B 1100 au prix total de 23 720 euros à M. et M. Julien GIRARD.
- D'ACCEPTER que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.
- De DONNER tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.



- D'AUTORISER M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/45 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20210526-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021
Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/45 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210526-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2021

Affichage : 26/05/2021

Délibération n°2021/05/45 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

46. Projet d'effacement des réseaux à la lande Vaumont – RD 218 - Etude préliminaire du SDEC

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire délégué présente au Conseil Communal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'énergies du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, à La Lande Vaumont - RD 218.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à
145 222,88 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 35 % et 60 % pour la résorption des fils nus, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 35 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **81 382,21 €**, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 19 avril 2021.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ◆ **De CONFIRMER** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- ◆ **De SOLLICITER** l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- ◆ **DE SOUHAITER** le début des travaux pour la période suivante : 1^{er} Semestre 2022
- ◆ **DE PRENDRE** acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Énergie sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- ◆ **DE S'ENGAGER** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- ◆ **DE DECIDER** d'inscrire le paiement de sa participation en section de fonctionnement,
- ◆ **DE S'ENGAGER** à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,
- ◆ **DE PRENDRE** note que la somme versée au SDEC Énergie ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- ◆ **DE S'ENGAGER** à verser au SDEC Énergie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 630,57 €,



- ◆ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire délégué à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- ◆ **DE PRENDRE** bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/46 du 17 mai 2021 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception du Maire de l'Intérieur

014-200060176-20210525-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/46 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/46 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

47. Vote des subventions aux associations 2021

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASVT (club de foot Vaudry Trutemer)	1600 €
APE (parents d'élèves)	546 €
Amicale des Anciens Combattants	100 €
Club de l'amitié	215 €
Comité des fêtes	960 €
AES	200 €
Tir Club	625 €
Coopérative scolaire de l'école Jacques Prévert	1 000 €

Un avis favorable a été émis lors du Conseil Communal du 10 Mai 2021.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord à ces subventions.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DIMONTI Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception du Maire de l'Intérieur

014-200060176-20210525-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/47 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/47 du 17 mai 2021 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE PETIT

48. Vote des subventions aux associations 2021

Fernand CHENEL donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le conseil consultatif a émis un avis favorable.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord sur les subventions suivantes :

- Monument aux morts de Montchamp : 30 €
- Association des parents d'élèves du RPI Jacques Prévert : 70 €
- Les fleurs de la mémoire : 15 €
- Club de l'amitié des deux Truttemer : 60 €
- A.P.A.E.I. de Vire : 31 €
- Lutte contre le cancer : 40 €
- Association des leucémiques de Truttemer le Grand : 20 €
- Association pour la valorisation du patrimoine de Truttemer le Petit : 150 €

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DIMONTI Eric		☒		Régis PICOT

Accusé de réception du Maire de l'Intérieur

014-200060176-20210525-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/48 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/48 du 17 mai 2021 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2021 à 20h30

Commune déléguée de VAUDRY**49. Subvention exceptionnelle à l'ASVT****Corentin GOETHALS** donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Afin de palier au déficit engendré par la crise sanitaire de la Covid 19 (annulation des manifestations festives, non-remboursement des frais engagés aux partenaires), l'ASVT Football demande une subvention exceptionnelle à la commune.

Le conseil communal a émis un avis favorable le 27 avril 2021.

Suivant l'avis favorable du bureau municipal du 04 Mai 2021, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De verser une subvention exceptionnelle de 1.500 €.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	42	7
Vote Pour	42	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : Atteint

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents: 0

Le 17 Mai 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid 19, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 11 Mai 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 11 Mai 2021.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
ROSSI Annie	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
MADELAINE Catherine	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
PICOT Régis	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
VELANY Guy	☒			
CORDIER Marie-Ange		☒		Corentin GOETHALS
BAZIN Lucien	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
DROULLON Joël	☒			
ROBBES Martine	☒			
CHÉNEL Fernand	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Emile		☒		Régis PICOT

Accusé de réception du Maire de l'Intérieur

014-200060176-20210525-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/49 du 17 mai 2021 à 20h30

COIGNARD Cindy		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
GOULHOT Meiggie		☒		Lucien BAZIN
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		
COURTEILLE Jacques	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		M. le Maire
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne		☒		
FAUDET Olivier		☒		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
BAUDRON Cindy		☒		
DATIN Denis		☒		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20210525-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2021

Affichage : 25/05/2021

Délibération n°2021/05/49 du 17 mai 2021 à 20h30